



A M I C A L E
D E S A N C I E N S
P A R L E M E N T A I R E S
D U Q U É B E C

VOLUME 19, NUMÉRO 1, JANVIER 2018

LE TEMPS DE PAROLE

- Le quatrième pouvoir et la Tribune de la presse au Parlement de Québec
- Le 20^e anniversaire de la Fondation des parlementaires québécois – Cultures à partager
- 225^e anniversaire des institutions parlementaires : une année riche en activités

TABLE DES MATIÈRES

Édifice André-Laurendeau, siège de la Tribune de la presse
Joëlle Rheault 2013. © Ministère de la Culture et des Communications



- 3 Mot du rédacteur
- 4 Mot du président

LE QUATRIÈME POUVOIR ET LA TRIBUNE DE LA PRESSE DU PARLEMENT DE QUÉBEC

- 6 La relation entre médias et classe politique, une relation amour-haine qui existe depuis 1764
- 11 Les députés et la Tribune de la presse
- 14 La place des femmes à la Tribune de la presse : talons hauts et profil bas
- 16 Les grands médias anglophones et la couverture politique au Québec
- 19 Les temps ont changé
- 21 La Tribune de la presse à l'ère 2.0 : hybridité, immédiateté et transparence

AFFAIRES COURANTES

20^e anniversaire de la Fondation des parlementaires québécois – Cultures à partager

- 24 Un plan d'action qui donne des résultats
- 26 Les faits saillants
- 28 Les multiples facettes de Cultures à partager
- 31 Pour Jeanne L. Blackburn, la Fondation est plus pertinente que jamais
- 32 Les ex-parlementaires à Pointe-à-Callière

- 34 Le combat d'une ancienne parlementaire française, madame Marie-Jo Zimmermann

JE ME SOUVIENS

- 36 225^e anniversaire des institutions parlementaires : une année riche en activités

EN PREMIÈRE LECTURE

- 38 En première lecture

À L'ÉCRAN

- 42 *Mémoires de députés*, une 10^e saison

ANCIENS PARLEMENTAIRES EN ACTION

- 44 Anciens parlementaires en action

HOMMAGE

- 46 René Lévesque : toujours vivant dans notre mémoire collective

SOUVENONS-NOUS DE...

- 47 Souvenons-nous de...

PLACE AUX CITOYENS

- 50 Le pavillon d'accueil prend forme

LE QUATRIÈME POUVOIR

Ce n'est pas sans raison que l'on qualifie souvent le monde journalistique de « quatrième pouvoir », une force puissante qui côtoie les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Tous ceux et celles qui ont tenu un rôle politique savent que les médias constituent une indispensable courroie de transmission entre les élus et les citoyens qu'ils et elles représentent. Il allait donc de soi que *Le Temps de parole* s'y intéresse.

Nous vous convions donc à une fascinante incursion dans le monde des médias. Des collaborateurs et collaboratrices chevronnés vous livrent leurs réflexions et permettent de mieux saisir la complexité inhérente aux nécessaires relations entre les journalistes et les parlementaires. Ainsi, l'historien Jocelyn Saint-Pierre nous parle de cette relation, faite à la fois d'amour et de haine, qui existe depuis 1764. L'ex-courriériste parlementaire Norman Delisle nous éclaire en nous présentant les diverses facettes du travail des journalistes, « ce groupe hétéroclite et souvent dérangent » qui surveille les élus. La journaliste Jocelyne Richer nous fait suivre la marche des femmes au sein de la Tribune de la presse; elle évoque les difficultés auxquelles se butent les femmes journalistes. Rhéal Séguin nous fait découvrir les motivations des médias du Canada anglais, lorsqu'ils choisissent de s'intéresser à la politique québécoise. Notre collègue Louise Harel présente l'envers de la médaille en jetant un regard critique sur certains aspects du travail des médias. Finalement, l'universitaire Virginie Hébert brosse un tableau fort bien documenté de l'implantation des nouveaux outils et plateformes numériques qui modifient les stratégies de communication.

CULTURES À PARTAGER

Nous soulignons aussi le 20^e anniversaire de la Fondation des parlementaires québécois - Cultures à partager, un organisme qui récupère les livres et les redistribue auprès de populations et d'organismes qui en tirent profit. Nos collègues Monique Richard, Marie Malavoy et Serge Geoffrion nous font mieux saisir l'importance de soutenir ce mouvement, initié par Jeanne L. Blackburn.

225^e ANNIVERSAIRE

François Gendron, vice-président de l'Assemblée nationale et président du Comité des célébrations du 225^e anniversaire des institutions parlementaires du Québec, nous permet d'en suivre la programmation, riche en activités.

PLONGEZ!

Les chroniques *En première lecture* et *Anciens parlementaires en action* ne manqueront pas de vous intéresser.

Je vous invite à découvrir les autres sujets qui font l'objet d'articles.

Plongez!

Bonne lecture.



René Blouin

■ **René Blouin**

Rédacteur en chef
Député de Rousseau de 1981 à 1985



Yvan Bordeleau

Chers collègues, anciens et anciennes parlementaires,

En ce début d'année, je tiens à vous offrir, au nom de tous les collègues anciens parlementaires membres du conseil d'administration de l'Amicale, nos meilleurs vœux de santé et de bonheur et que l'année 2018 soit pour vous tous et vos familles une année de solidarité et de paix.

Bien que ce soit une habitude bien enracinée depuis l'an 2000, rappelons que notre revue a été renouvelée dans sa présentation, incluant un nouveau nom bien compris par les anciens parlementaires, *Le temps de parole*. Ce n'est pas faire preuve de modestie, mais cela correspond à la réalité que d'affirmer que la revue de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec (AAPQ) est considérée comme un modèle inspirant pour toutes les familles d'anciens parlementaires que ce soit au Canada ou en Europe. Notre revue est d'une excellente qualité et, de par sa distribution élargie à de nombreuses institutions reliées au parlementarisme, elle sert admirablement bien d'ambassadrice de l'Amicale et également de l'Assemblée nationale du Québec.

Nous tenons à féliciter notre collègue René Blouin, président du comité des communications, et son équipe de collaborateurs, pour nous offrir, une fois de plus, un numéro remarquable. Je vous rappelle que la production de chaque numéro du *Temps de parole* exige beaucoup de travail de la part de toute l'équipe qui s'y consacre. Je profite donc de l'occasion pour inviter tous ceux et celles qui ont des suggestions ou sujets susceptibles d'intéresser leurs collègues, anciens et anciennes parlementaires, à le contacter afin de lui soumettre leurs propositions d'articles.

En ce début d'année, permettez-moi de vous rappeler que nous sommes présentement en période de renouvellement et de recrutement du *membership*. C'est essentiellement avec votre appui que nous pouvons continuer à faire bénéficier les membres de

l'AAPQ de plusieurs services, activités et avantages. En voici une brève énumération :

- un secrétariat permanent, le cœur des opérations de l'Amicale, afin de pouvoir répondre aux divers besoins des anciens parlementaires;
- la revue biannuelle *Le Temps de parole* dont nous avons souligné précédemment l'excellence;
- un programme confidentiel d'aide aux anciens parlementaires qui traversent, sur le plan personnel, des périodes difficiles;
- l'attribution des Prix de l'Amicale décernés chaque année à des anciens collègues qui se sont particulièrement distingués;
- en collaboration avec l'Assemblée nationale du Québec, le programme d'enregistrement des *Mémoires de députés*;
- des programmes annuels d'activités regroupant les anciens parlementaires à Québec et Montréal;
- la tenue annuelle de l'assemblée générale des membres dans les locaux de l'Assemblée nationale;
- un local réservé pour l'usage des anciens parlementaires et une identification permettant la libre circulation dans les édifices de l'Assemblée nationale;
- des escomptes sur les achats effectués à la Boutique de l'Assemblée nationale;
- le tarif gouvernemental dans certains hôtels de Québec;
- un site Internet actuellement en cours de rénovation qui contiendra une section réservée aux seuls membres de l'Amicale. Les membres auront ainsi accès au bottin des membres, aux procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, des divers comités et de l'assemblée générale annuelle. D'autres documents d'intérêt pour les membres pourront également y être ajoutés.

Soulignons, comme nous le faisons occasionnellement, que les seuls revenus disponibles pour le fonctionnement de l'Amicale proviennent essentiellement de la cotisation de ses membres. Nous ne pouvons vous inviter davantage, en tant qu'ancien parlementaire, à devenir membre en règle de notre association qui fêtera son 25^e anniversaire en 2019.

Durant toutes ces années, les divers membres du conseil d'administration, administrateurs et présidents des comités, se sont toujours dévoués bénévolement afin de répondre à vos besoins et de maintenir un réseau dynamique permettant des échanges chaleureux. Ils ont constamment eu à cœur de mettre en valeur le rôle que nous avons tous et toutes assumé avec fierté, durant un certain nombre d'années, en tant que représentants de nos concitoyens dans cette impressionnante enceinte qu'est l'Assemblée nationale du Québec.

Nous nous devons de souligner l'importance du support que nous recevons depuis toujours de la part de tous nos collègues qui ont occupé la fonction de président de l'Assemblée nationale ainsi que de la part de tout le personnel. Plus précisément, je désire mentionner l'excellent appui du président actuel, monsieur Jacques Chagnon. Nous travaillons en étroite collaboration avec plusieurs directions de l'Assemblée nationale, notamment pour nos besoins de ressources humaines, de locaux, d'impression, de développement informatique, de graphisme, de protocole, d'envois postaux, etc.

L'AAPQ continue à rayonner par les relations étroites entretenues avec l'ensemble des regroupements d'anciens parlementaires des autres provinces et du gouvernement fédéral. Il faut mentionner, avec une certaine fierté, que l'Amicale reçoit, de la part de

ces derniers, plusieurs demandes relativement à nos activités et services car nous sommes effectivement considérés comme un modèle de référence.

Nous tenons à souligner que notre collègue Janvier Grondin nous a annoncé récemment son départ en tant qu'administrateur et membre du conseil d'administration. Nous voulons donc le remercier sincèrement pour sa contribution. C'est à regret que nous le voyons nous quitter, bien qu'il nous ait assuré de son appui incessant. À la suite d'une décision du conseil d'administration et conformément à nos règlements, madame Michelyne C. St-Laurent, députée de Montmorency de 2012 à 2014, complètera le mandat de monsieur Grondin jusqu'en mai 2019. Nous la remercions d'avoir accepté de se joindre au conseil d'administration et lui souhaitons la bienvenue.

En terminant, nous vous exhortons à apporter votre appui et support financier en devenant immédiatement membre de notre Amicale, votre Amicale. Si tous les membres du conseil d'administration se dévouent bénévolement pour répondre aux attentes de tous les anciens et anciennes parlementaires, je suis convaincu qu'en sentant votre solidarité, votre sentiment d'appartenance et votre engagement concret, ces derniers y verraient là une réponse très encourageante.

Merci à l'avance pour votre solidarité et pour votre réponse que nous souhaitons positive car nous comptons sur chacun et chacune d'entre vous...

■ **Yvan Bordeleau**

Président de l'Amicale des anciens
parlementaires du Québec
Député de l'Acadie de 1989 à 2007

LE QUATRIÈME POUVOIR ET LA TRIBUNE DE LA PRESSE DU PARLEMENT DE QUÉBEC



Jocelyn Saint-Pierre

LA RELATION ENTRE MÉDIAS ET CLASSE POLITIQUE, UNE RELATION AMOUR-HAINE QUI EXISTE DEPUIS 1764

Cette question du lien entre médias et classe politique, qui remonte aux premiers jours de la presse écrite et de nos institutions politiques, fait toujours l'actualité. Elle le fait davantage ces temps-ci outre-frontière avec l'arrivée du nouveau président américain.

Ceux et celles qui suivent la politique connaissent bien cette relation incestueuse entre les représentants des médias et les élus.

Le lien qui se tisse au quotidien avec les députés et la presse a quelque chose de paradoxal. Cette relation amour-haine est essentielle à la démocratie, comme nous l'enseigne l'histoire du Royaume-Uni, de la France ou des États-Unis. Presse et politique ont besoin l'un de l'autre.

De cette interaction ambiguë et de la négociation qu'elle induit naît la nouvelle. Notre objectif est de décrire l'évolution de cette relation depuis ses débuts.

LES DIRIGEANTS DOMINENT LA PRESSE

Après la guerre de Conquête, les nouvelles institutions sont centrées sur un gouverneur tout puissant. Ce représentant de la couronne britannique a la mainmise sur la réglementation, la justice et l'administration. Il a droit de vie et de mort sur la presse. La mise sur pied d'une imprimerie et d'un journal ne peut réussir sans son aide financière. De là la fondation de *La Gazette de Québec/The Quebec Gazette*, un outil de diffusion et d'impression des actes de l'État colonial. Les propriétaires font tout pour ne pas déplaire au gouverneur. Le journal, une entreprise artisanale, sert à la transmission de l'information. On voit bien la relation de dépendance entre la presse et le pouvoir politique.

L'arrivée des institutions parlementaires en 1792 donne un nouveau souffle à la presse. Les premiers journaux politiques, *The Quebec Mercury*

et *Le Canadien* naissent au début du XIX^e siècle; ce siècle sera l'âge d'or de la presse politique. Les débats deviennent de plus en plus acerbes. Le ton monte entre le gouverneur et les journalistes, comme l'illustre l'emprisonnement, pour des « pratiques traîtresses », de Pierre-Stanislas Bédard, du *Canadien*, alors qu'il revendiquait la responsabilité ministérielle. Le pouvoir exécutif a la main lourde sur la presse.

Sous le Canada-Uni, la presse politique se renforce. Tous les groupes politiques possèdent un journal soumis au chef, dirigé et rédigé par des amis. Les journalistes sont la « milice active du parti ». Les journaux au pouvoir émergent aux caisses électorales : ils vivent des deniers de l'État avec contrats d'impression et annonces judiciaires. Ceux de l'opposition subissent « les affres de la faim » et rongent leur frein jusqu'à leur retour au pouvoir. Certes les dirigeants doivent subir des attaques de brillants polémistes dans les feuilles d'opposition, mais les journaux domestiqués servent de faire-valoir aux hommes politiques. Les journalistes s'effacent devant les acteurs. La promiscuité est grande : journalistes et députés vivent dans le même édifice. Les rencontres avec la presse se déroulent dans le bureau du premier ministre. Le monde politique domine toujours les médias.



Le journaliste Edmond Chassé, Maurice Duplessis et Antonio Barrette.

Collection famille Chassé.

LE QUATRIÈME POUVOIR ET LA TRIBUNE DE LA PRESSE DU PARLEMENT DE QUÉBEC

Sous Maurice Duplessis, les journaux de parti disparaissent, ce qui fait son affaire puisque les rédactions pratiquent « une neutralité agissante » et délaissent leurs convictions politiques au profit de leurs affaires. Le coup d'arrêt de la presse financée par les caisses électorales survient en 1954 avec la mort du *Canada*. Ces journaux sont chose du passé; il appartient aux administrés de juger, les journalistes n'y peuvent rien, dit le premier ministre St-Laurent. Même l'Union nationale devra se départir de son *Montréal-Matin*, en 1972. De toute façon, la radio et la télévision donnent aux politiciens un accès direct à des millions d'électeurs.

La fin des journaux partisans survient alors que la syndicalisation des journalistes leur assure plus d'indépendance. Les conventions collectives leur procurent de meilleurs salaires et les protègent contre les employeurs abusifs. La relation entre le monde politique et les médias commence à changer.

LA RÉVOLUTION TRANQUILLE, UNE ÉPOQUE DE COOPÉRATION

Tout débute avec l'élection de Paul Sauvé, en 1959, qui demande à rencontrer les journalistes de la Tribune. Une « complicité » se crée, du jamais vu. Le ton est donné. L'élection des libéraux de Jean Lesage, l'année suivante, amorce une période



Correspondants parlementaires et Daniel Johnson vers 1960.

de grands changements. La Révolution tranquille correspond aux attentes des médias. Les ministres s'entourent d'attachés de presse, d'anciens journalistes qui connaissent la dynamique de l'information politique. Les vedettes comprennent la mission de la presse et soignent les journalistes. Daniel Johnson sent qu'il est important de suivre cet exemple. Jadis leur souffre-douleur, il parvient à établir de bonnes relations avec eux. Les échanges, sur le parquet de la Chambre, de Lesage et Johnson avec la Tribune sont cordiaux. Cela n'empêche pas ces deux chefs d'avoir, dans des périodes difficiles, à redire du travail des journalistes.

Collection Andrée Miquelon.



Guy Lemieux avec Jean Lesage, vers 1960.



Journalistes et René Lévesque avec des citoyens de Thetford Mines.

Fonds Jacques et François Trépanier. Assemblée nationale du Québec.

Collection Norman Delisle. Photographie : Fortunat Marcoux.

LE QUATRIÈME POUVOIR ET LA TRIBUNE DE LA PRESSE DU PARLEMENT DE QUÉBEC

Fonds Gilles Lesage - Assemblée nationale du Québec.



Gilles Lesage, Roland Arpin et Robert Bourassa.

Fonds Tribune de la presse. Assemblée nationale du Québec.



Louise Beaudoin répond aux questions des journalistes.

À partir de 1970, les relations sont moins directes. Le premier ministre et les ministres s'entourent de conseillers et d'attachés de presse qui sont au service du parti et non de l'information. Des conseillers de Robert Bourassa, tentant de contrôler le message, braquent les journalistes qui se sentent manipulés. L'élection de Parti québécois avec René Lévesque représente un espoir de changements. « Les journalistes sont au pouvoir » a-t-on écrit, mais pas leurs employeurs. Les salles de rédaction se vident, des membres de la Tribune deviennent attachés de presse.

UN JOURNALISME DE CONFRONTATION ET DE COMMUNICATION

Vers 1975, l'interaction médias-monde politique amorce un autre virage. Les médias prennent le dessus sur la classe politique pour plusieurs raisons. D'abord, les pratiques changent dans la couverture de la politique. Jadis les correspondants parlementaires rapportaient le discours des élus. Puis, ce compte rendu est remplacé par la nouvelle provenant de sources diverses. Le journaliste passe au premier plan. C'est lui l'acteur. On est passé du journalisme d'information, apparu à la fin du XIX^e siècle, au journalisme de communication.

Autres transformations fondamentales : l'arrivée massive de la télévision au Parlement fin 1970; l'apparition de la vidéo en 1978 et l'entrée en ondes de la télévision en continu fin 1980. Les élus ont vite compris l'importance de la télévision. Une personnalité politique que l'on ne voit pas à la télévision n'existe pas. Certains aiment bien la caméra et succombent à l'appel du micro. Pour tenter d'influencer la couverture de l'actualité, les groupes politiques se sont munis de cabinets politiques afin de peaufiner le message et de présenter les acteurs sous leur meilleur jour.

La vedettisation de la politique et la concurrence entre médias accentuent la pression sur les journalistes pour produire plus de nouvelles et plus d'images. Il faut « nourrir la bête ». Par ailleurs, la vidéo offre plus de mobilité et favorise les mêlées de presse; cette technique est jugée agressive, mais elle constitue un outil indispensable pour contourner la manipulation de l'information par la classe politique. Tout cela a contribué à détériorer le climat au Parlement.

La crise économique des années 1980 change la dynamique de l'État. Ses coffres étant vides, il n'a plus d'argent pour proposer des projets qui font rêver. La classe politique gère la décroissance. La mondialisation a réduit sa sphère d'intervention. Rien de très attirant pour des électeurs. La tâche des dirigeants politiques, les Parizeau, Bouchard,

LE QUATRIÈME POUVOIR ET LA TRIBUNE DE LA PRESSE DU PARLEMENT DE QUÉBEC



Collection Norman Delisle.

Pauline Marois, Ronald Poupart, Norman Delisle, Jean Charest et Paul Larocque.

Landry, Charest, Marois et Couillard est ardue. Ils ont connu de grands succès, mais aussi de cuisants échecs. Pas étonnant que le cynisme et le manque de confiance envers la classe politique se développent, notamment chez les journalistes.

LA CRISE DES MÉDIAS À L'ÉPOQUE D'INTERNET

Actuellement, la concentration de la presse atteint des niveaux inquiétants. Trois colosses, Québecor, Gesca et Radio-Canada, se livrent une concurrence féroce pour diffuser l'information. Heureusement les journalistes sont protégés par les conventions collectives et les codes d'éthique. On se retrouve donc avec des médias qui défendent plus une opinion, une idéologie ou remplissent une mission, qu'ils n'informent. Leur besoin de nouvelles les amène à produire de l'émotion, à privilégier l'info-divertissement, le sensationnalisme, le populisme et l'intérêt humain (*human interest*).

Ce qui n'arrange rien, le Web, lancé au début des années 1990, met les médias traditionnels en danger en grugeant une partie des recettes publicitaires. La menace la plus sérieuse vient d'Internet, que les nouvelles générations consultent

pour suivre l'actualité. En réagissant sur les médias sociaux, elles participent à la création de la nouvelle; c'est le « journalisme citoyen ». Intéressant bouillonnement démocratique qui a dénoncé quelques coquins. Mais il est sans contrôle, à la merci de tout courant ou groupe politique, même les plus extrémistes. La réflexion et le commentaire sont enfermés dans 280 caractères. La médiation journalistique est requise plus que jamais. La presse papier et électronique a une nouvelle mission sociale à remplir. À la condition bien sûr qu'elle accorde moins d'importance au divertissement et plus à ses anciennes responsabilités d'informer et d'éduquer le citoyen. Traquer la vérité des faits où qu'elle se trouve, voilà son défi.

Des politiciens abusent des réseaux sociaux. Ils rêvent depuis longtemps d'informer les citoyens sans intermédiaire encombrant et indocile. Impossible chimère, dangereuse même pour nos institutions. L'actualité américaine montre vers quelles dérives les médias sociaux peuvent nous entraîner et comment le journalisme professionnel est menacé. Les attaques du chef de l'État américain envers la presse parlementaire washingtonienne, l'une des plus prestigieuses, sont sans précédent.

LE QUATRIÈME POUVOIR ET LA TRIBUNE DE LA PRESSE DU PARLEMENT DE QUÉBEC

Collection Norman Delisle.



Raymond Garneau, Bernard Descôteaux et Norman Delisle, en 1988.

En outre, une tradition instaurée par le président Roosevelt, en 1937, la *President Press Conference*, est bafouée quotidiennement. Cette fausse démocratie du Web inquiète.

Cette relation entre les parlementaires et les journalistes est complexe, parfois difficile, mais combien indispensable; elle constitue un pilier de notre démocratie. Le député a besoin des médias pour se faire connaître et passer son message, alors que le journaliste compte sur les élus pour alimenter son journal ou meubler son temps d'antenne. Ces deux groupes se ressemblent. Ils proviennent des mêmes milieux sociaux, ont la même formation et partagent le même idéal. Néanmoins, ils sont dans une arène où ils doivent se battre pour gagner la nouvelle du jour.

Dans ces relations, les partis au gouvernement ou dans l'opposition ont mis beaucoup d'efforts pour gérer leur communication et s'attirer la faveur des médias. Sauf quelques exceptions, ces politiques ont réussi à faire passer leur message. Pratiquant

la langue de bois, pensant manipuler ou contrôler les journalistes, les moins avisés ont échoué. Par ailleurs, lorsque les professionnels de l'information privilégient le sensationnalisme et la recherche éperdue du clip ou de la primeur, au détriment de l'information et de la recherche, ils remplissent mal leur rôle. Le système fonctionne à la condition que ces intervenants se parlent. Cela exige de bonnes relations entre eux.

La liberté de la presse a triomphé en dépit des entraves du pouvoir politique. L'arbitraire et la violence ont cédé la place à la négociation dans un climat de « tension créative ». L'histoire nous enseigne que les hommes d'État réussissent à faire passer leurs messages en respectant et en soignant les journalistes parlementaires. Il ne faut pas minimiser les obstacles que les dirigeants ont affrontés : manque de moyens financiers pour des projets collectifs emballants; atomisation de la société causée par les réseaux sociaux et la politique partisane; mondialisation qui rend plusieurs problèmes insolubles. La société québécoise peine à faire consensus sur divers enjeux.

Les relations entre journalistes et politiciens pourraient être meilleures. Il suffirait de s'entendre sur quelques mesures urgentes : accroître les pouvoirs de l'Assemblée nationale pour la libérer de l'exécutif et de l'esprit de parti, former des cabinets politiques plus sensibilisés au rôle des médias et plus respectueux de la vérité, redonner ses lettres de noblesse à l'information gouvernementale, protéger le métier de journaliste en créant un véritable ordre professionnel, transformer le Conseil de presse en tribunal administratif relevant de l'Assemblée. Vaste programme, on en convient!

■ Jocelyn Saint-Pierre

Historien retraité de l'Assemblée nationale
Auteur du volume *Histoire de la tribune
de la presse à Québec*, 2007, VLB

LE QUATRIÈME POUVOIR ET LA TRIBUNE DE LA PRESSE DU PARLEMENT DE QUÉBEC

LES DÉPUTÉS ET LA TRIBUNE DE LA PRESSE

Plusieurs députés ou anciens députés de l'Assemblée nationale se sont souvent interrogés au sujet des journalistes qui forment la Tribune de la presse, ce groupe hétéroclite et souvent déroutant qui les surveille de si près et sur lequel les élus n'ont aucun contrôle. D'abord, rappelons un peu d'histoire.

UNE LONGUE TRADITION

La tradition de la présence de journalistes auprès des élus dans le système parlementaire de type britannique (qui est le nôtre) date de très longtemps. Dès 1768, en Grande-Bretagne, des journalistes se pressaient dans les galeries de la vénérable Chambre des communes de Londres pour informer la population de ce qui s'y passait. Cette coutume s'est répandue dans les différentes colonies britanniques, dont le Canada. Le Parlement québécois était créé en 1792 et, lors d'une de ses premières séances, on peut penser que des journalistes étaient présents. La célèbre toile de Charles Huot, qui est suspendue au-dessus du trône du président de l'Assemblée nationale au Salon bleu et qui représente une des premières journées des délibérations, nous laisse voir, au balcon, des personnages qui pourraient bien être des journalistes.

Ce n'est toutefois que presque cent ans plus tard que les journalistes qui couvrent l'Assemblée législative se regroupent en association pour défendre leurs droits. Cela est devenu nécessaire, comme le démontrent certains événements malheureux. Pensons à l'expulsion, en 1958, du journaliste Guy Lamarche, du quotidien *Le Devoir*, par nul autre que le premier ministre Maurice Duplessis. Monsieur Duplessis était mécontent du fait que le quotidien montréalais ait levé le voile sur le scandale du gaz naturel, qui impliquait des membres de son gouvernement. Il avait expulsé le journaliste Lamarche de sa conférence de presse hebdomadaire. La Tribune de la presse avait répliqué en statuant que les conférences de presse seraient désormais ouvertes à tous les membres, sinon aucun journaliste ne s'y présenterait.

QUI PEUT ÊTRE MEMBRE DE LA TRIBUNE

Ce sont les patrons des différents organes d'information qui désignent ceux et celles qui sont chargés de représenter leur média auprès de l'Assemblée nationale et qui leur confient le mandat de couvrir les travaux parlementaires. Mais ces journalistes doivent au préalable se faire accréditer par le président de l'Assemblée nationale. Concrètement, le conseil d'administration de la Tribune de la presse « recommande » l'accréditation du nouveau journaliste au président de la Chambre, qui l'entérine aussitôt. Le président estime en effet que la Tribune de la presse est la mieux placée pour identifier ceux dont la tâche est de couvrir les débats parlementaires. Pour recommander l'accréditation d'un membre, la direction de la Tribune s'assure au préalable que le candidat travaille bel et bien pour un média d'information et n'est pas un lobbyiste ou un démarcheur.

Ce dossier de l'accréditation des journalistes auprès de l'Assemblée nationale a rebondi de façon spectaculaire en 2010. Lors d'une réunion spéciale, les membres de la Tribune de la presse ont modifié leur constitution interne dans le sens de ne pas recommander l'accréditation de journalistes provenant d'un média où sévissait un conflit de travail. Les membres estimaient que la présence de tels journalistes risquait de compromettre le bon ordre et le climat de quiétude requis dans les corridors de la Chambre, auxquels les membres de la presse ont accès. Le président Yvon Vallières a donné raison aux prétentions de la Tribune de la presse et a refusé d'accréditer deux journalistes de Québecor, un conglomerat dont une des composantes était en lock-out.

L'entreprise impliquée a porté l'affaire devant les tribunaux, estimant que la présidence de l'Assemblée nationale n'avait pas à s'inspirer des recommandations de la Tribune de la presse pour émettre une accréditation. Mais, dans une décision rendue en septembre 2010, le juge François Huot,



Norman Delisle

LE QUATRIÈME POUVOIR ET LA TRIBUNE DE LA PRESSE DU PARLEMENT DE QUÉBEC

de la Cour supérieure, a donné raison au président Yvon Vallières. C'est la présidence qui accrédite les journalistes auprès de l'Assemblée, mais elle a le droit de consulter la Tribune de la presse avant de le faire. La Cour ne s'immiscera pas dans ce processus, afin de respecter la ligne de démarcation entre les pouvoirs législatif et judiciaire, a conclu le juge Huot.

Collection Norman Delisle. Photographie : Jacques Nadeau.



Les membres de la Tribune de la presse assistent aux débats parlementaires, vers 1989.

ÉTHIQUE ET NEUTRALITÉ

Les députés sont soumis à des règles d'éthique de plus en plus sévères. Ils s'attendent donc à ce que les journalistes chargés de scruter leur travail à la loupe soient eux aussi soumis à une déontologie sans faille.

Le journalisme n'est pas une profession à accès restreint, régie par le Code des professions. Les journalistes au Québec (et par conséquent les

membres de la Tribune de la presse) ne sont donc pas membres d'un ordre professionnel. Ils n'ont jamais voulu l'être et le gouvernement ne l'a jamais imposé. Devant cette situation, plusieurs députés se demandent quelles sont les règles d'éthique professionnelle qui guident les journalistes affectés à la délicate couverture politique. Il existe en effet des lignes directrices non officielles qui s'inspirent à la fois des suggestions d'éthique de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) et du gros bon sens.

La première norme consiste certainement à exiger une grande honnêteté intellectuelle. Je ne dis pas la neutralité parce que, surtout en politique, la neutralité est une qualité impossible à atteindre parfaitement. Chacun est en effet influencé par ses valeurs personnelles, son arrière-plan familial et professionnel, ses racines ou son passé, qui agissent sur son point de vue. Mais on exige l'honnêteté du journaliste parlementaire. Elle consiste à garder la tête froide en tout temps, par exemple en présentant une version équilibrée des points de vue dans un dossier, en rapportant les versions divergentes dans un conflit, en accordant une valeur égale aux différents aspects d'un débat et en mettant en évidence les décisions qui touchent la vie quotidienne des citoyens.

Les députés doivent avoir confiance aussi à la transparence du journaliste, au fait qu'il ne se place pas en conflit d'intérêts. On est loin de l'époque duplessiste où des journalistes rédigeaient, contre rémunération, les discours des hommes politiques, ou encore profitaient de leur statut privilégié pour pousser des membres de leur famille dans des postes publics prestigieux ou payants.

Autre qualité requise pour les membres de la Tribune de la presse: un esprit d'analyse et un sens de l'histoire qui permettent au journaliste de replacer un événement dans son contexte. Ainsi, on comprendrait mal un journaliste qui relaterait les propos d'un élu, mais ne rappellerait pas des déclarations contradictoires que cet élu aurait pu faire sur le même sujet un an plus tôt.

LE QUATRIÈME POUVOIR ET LA TRIBUNE DE LA PRESSE DU PARLEMENT DE QUÉBEC

Le journaliste doit aussi posséder un certain sens de la mesure. Il lui faut trouver l'équilibre entre les liens et les contacts nécessaires qu'un journaliste doit avoir avec les élus et l'indispensable distance professionnelle requise pour que le reporter garde sa crédibilité aux yeux du public. Un exemple: chaque année, on sait qu'un banquet à huis clos réunit les journalistes de la Tribune de la presse et les élus de l'Assemblée nationale. Des liens s'y créent, des contacts s'établissent, des affinités s'y découvrent. Toutefois, le lendemain, le journaliste doit se rappeler qu'il a un travail à faire et que ces liens ne doivent pas émousser son sens critique.



Collection Norman Delisle. Photographie : Jacques Boissinot.

Les membres de la Tribune de la presse partent en tournée.

Enfin, être député est un travail intense qui réclame de l'élu de consacrer des heures considérables à l'exercice de ses fonctions. Les députés doivent se rappeler que le journaliste de la Tribune de la presse est lui aussi soumis au même rythme de travail. Il suffit d'avoir couvert une campagne électorale à bord d'un des autobus qui suivent les chefs de parti pour savoir que cela exige des journées de travail de dix-huit heures, tout au long de la trentaine de jours consécutifs que dure la campagne.



Collection Norman Delisle. Photographie : Jacques Nadeau.

Les membres de la Tribune de la presse et le gouvernement de Robert Bourassa en Chambre, vers 1990.

FRÉQUENTATIONS PARFOIS DIFFICILES, MAIS TOUJOURS NÉCESSAIRES

Les relations entre les députés et la presse parlementaire n'ont pas toujours été au beau fixe. En 1975, un « dossier noir » sur l'information gouvernementale avait été publié par quelques membres de la Tribune de la presse. On y dénonçait la façon dont le gouvernement de Robert Bourassa « avait bafoué le droit du public à l'information » par « l'indécence partisane et la propagande ».

Plus récemment, en octobre dernier, le premier ministre Philippe Couillard était exaspéré par la façon dont les chroniqueurs avaient traité son récent remaniement ministériel. Monsieur Couillard s'en est pris aux journalistes qu'il a accusés de « vouloir de la chair et du sang » pour faire leurs manchettes.

Mais ces sautes d'humeur ne changent pas un principe fondamental, celui du droit à l'information. Les médias sont nécessaires pour informer la population sur les décisions, les agissements ou le comportement des élus. Il s'agit d'une des bases de la démocratie. C'est ce qui distingue notre régime politique démocratique des dictatures, là où des dirigeants politiques non élus contrôlent à la fois le message et les messagers.

■ Norman Delisle

Journaliste à la Tribune de la presse
de 1972 à 2008

LE QUATRIÈME POUVOIR ET LA TRIBUNE DE LA PRESSE DU PARLEMENT DE QUÉBEC



Jocelyne Richer

LA PLACE DES FEMMES À LA TRIBUNE DE LA PRESSE : TALONS HAUTS ET PROFIL BAS

Il est de bon ton de croire que l'affaire est entendue depuis longtemps pour les femmes journalistes : en 2018, à entendre certains, toutes les portes leur sont désormais grandes ouvertes, tant celles des vestiaires sportifs aux effluves musquées, que celles des parlements aux débats musclés.

Bref, comme ailleurs, dans les nobles couloirs de l'Assemblée nationale et de la Tribune de la presse, l'égalité hommes-femmes serait chose acquise ou presque. Tout discours féministe serait dépassé. Vraiment? Et si on avait tout faux?

D'abord, parlons chiffres. Des décennies de progrès des femmes dans tous les secteurs d'activité ont eu peu d'écho sur la colline parlementaire. En 2016, la Tribune de la presse comptait 59 membres, dont 11 femmes, soit un maigre 18 %. Autant dire une

honte. L'année suivante, quelques embauches ont changé la donne : le nombre total a chuté à 54, mais celui des femmes a grimpé à 16, soit 29 % du total. Faut-il sabrer le champagne? Minute. Quel que soit le décompte annuel, qui varie selon les saisons, les départs, mutations, retraites et autres mouvements de personnel, le portrait n'est pas tout à fait rose : la parité garde ses airs d'inaccessible étoile.

Malgré le temps qui passe, le monde politique demeure un univers essentiellement masculin, aux valeurs très traditionnelles, incluant en ce qui a trait aux relations hommes-femmes. Ceci peut, en partie du moins, expliquer cela. Les luttes de pouvoir, jeux de coulisses, coups de coude bien virils et crocs-en-jambe constituent son pain quotidien, un pain qui fait saliver ces messieurs, politiciens comme journalistes, mais coupe l'appétit à bien des dames.

Collection famille Dumas.



Evelyn Dumas et des collaborateurs.

LE QUATRIÈME POUVOIR ET LA TRIBUNE DE LA PRESSE DU PARLEMENT DE QUÉBEC

Evelyn Dumas avait 20 ans quand elle a décroché un poste de correspondante parlementaire à l'Assemblée nationale, en 1961, première femme journaliste à gravir la colline parlementaire. Plus d'un demi-siècle plus tard, on a peine à imaginer ce que cette future directrice d'un grand quotidien, aujourd'hui décédée, a pu entendre et observer, pour ne pas dire endurer. Tant de choses ont changé depuis, incluant les rapports entre les hommes et les femmes. N'empêche. En 2018, il faudrait se boucher les yeux et les oreilles pour ignorer le sexisme et le machisme qui courent toujours, tantôt subtilement, tantôt à visière levée, dans les couloirs lambrissés du parlement. Qui oserait croire qu'il est encore aujourd'hui plus ardu pour les correspondantes parlementaires d'acquiescer la même notoriété et la même crédibilité que leurs collègues masculins, d'être payées autant qu'eux, d'avoir les mêmes chances de gravir les échelons, les mêmes chances de poser leurs questions dans les mêlées de presse, d'être invitées à commenter l'actualité politique ou d'évoluer dans un environnement de travail dénué de discrimination et de sexisme?

À première vue, pourtant, le portrait peut sembler réconfortant. Demandez à une correspondante parlementaire de vous dire si elle est traitée sur un pied d'égalité avec les hommes. Parions que sans hésitation, elle répondra oui. Moi de même. Après tout, au quotidien, le Parlement est un lieu où journalistes masculins et féminins, malgré les inévitables rivalités, se côtoient dans une franche et précieuse camaraderie. Entre deux mêlées de presse, l'humeur est souvent à la rigolade. Bonne nouvelle : les jeunes reporters masculins ont tendance à ne pas reproduire les comportements machistes de leurs aînés.

LES DINOSAURES

Mais si l'on gratte un peu, si l'on échange quelques anecdotes entre filles, autour de la machine à café ou d'un verre de vin, les langues se délient et le portrait change de couleur.

Du coup, certains patrons au discours égalitaire, certains collègues reporters aux états de service impressionnants, certains politiciens influents, apparaîtront soudain sous les traits de dinosaures à la recherche d'une gazelle à se mettre sous la dent.

En quinze ans passés à la Tribune de la presse, j'ai vu, entendu, vécu tant de choses reliées à ce qu'on appelle la condition féminine, autant de petites tranches de vie rappelant que la fonction de correspondant parlementaire ne s'exerce pas exactement de la même façon, selon qu'on est un homme ou une femme.

UN LONG CHEMIN

À la Tribune de la presse comme ailleurs, les femmes ont appris à ignorer les « blagues de mon'oncle », éviter les situations compromettantes, hausser les épaules devant des remarques vulgaires ou sexistes sur l'apparence physique des femmes ou leur potentiel de séduction, serrer les dents lorsqu'une promotion vous échappe injustement, qu'une rétrogradation vous tombe dessus sans raison ou qu'un sujet de reportage jugé trop « féminin » est écarté. On se forge une carapace. On se dit que l'important consiste à faire partie de la meute, à être admise dans le club sélect.

Douce revanche : une des salles de conférences de presse reliées au parlement portera bientôt, pour la première fois, le nom d'une femme, celui d'Evelyn Dumas, pionnière du journalisme politique au féminin. Ce serait intéressant de la voir revenir parmi nous aujourd'hui, livrer un état des lieux, partager sa lecture des progrès accomplis par des générations de correspondantes parlementaires et calculer la longueur du long, si long chemin qu'il reste à parcourir.

■ **Jocelyne Richer**

Correspondante parlementaire
pour *La Presse canadienne* depuis 2002

LE QUATRIÈME POUVOIR ET LA TRIBUNE DE LA PRESSE DU PARLEMENT DE QUÉBEC



Rhéal Séguin

LES GRANDS MÉDIAS ANGLOPHONES ET LA COUVERTURE POLITIQUE AU QUÉBEC

Pendant près d'un quart de siècle, j'ai eu le privilège d'être le correspondant national du *Globe and Mail* à l'Assemblée nationale du Québec. Il était tout à l'honneur de ce grand quotidien du Canada anglais d'avoir été, depuis les années 1950, parmi les premiers médias anglophones de l'extérieur du

Québec à affecter en permanence un correspondant politique à l'Assemblée nationale.

BANALISATION

Mais la couverture de la vie politique québécoise est aujourd'hui largement banalisée. Au printemps 2017, le *Globe and Mail* fermait officiellement son bureau de Québec. Il n'y avait, dans les faits, plus de correspondant à l'Assemblée nationale depuis juillet 2014. Pour l'ensemble des médias anglophones du reste du Canada, la vie politique québécoise avait perdu son éclat. Le Québec était devenu une province comme les autres, avec une réalité politique trop imbue de provincialisme pour mériter une couverture nationale.

QUEBEC BASHING

Pire encore, sans une présence quotidienne à l'Assemblée nationale, pour observer et rapporter les dessous de la politique québécoise au reste du Canada, le danger de tomber dans un *Quebec bashing* encore plus virulent demeure réel. D'ailleurs, l'absence d'une couverture équilibrée a fait monter d'un cran l'intolérance envers les Québécois francophones. Les propos injurieux, dérisoires et même haineux à leur endroit, de la part de médias anglophones plus marginaux, sont devenus monnaie courante.

WHAT DOES QUEBEC WANT?

La principale raison expliquant ce changement de cap important est sans aucun doute l'absence de la menace indépendantiste au Québec. Depuis

des décennies, le reste du Canada était intrigué par le nationalisme québécois et l'avènement d'un fort courant souverainiste. Les médias du Canada anglais ont cherché à comprendre, analyser et disséquer la société québécoise, en quête d'une réponse à la question tristement célèbre: « *What does Quebec want?* ».

1976

Sous le choc de l'élection du Parti québécois de René Lévesque en 1976 et de la première bataille référendaire quatre ans plus tard, les médias anglophones ont envahi la Tribune de la presse. La nécessité de contrer la « menace séparatiste » et de défendre à tout prix l'unité canadienne était au cœur de leurs préoccupations. Malgré la victoire convaincante du camp fédéraliste lors du référendum de 1980, la tension demeurait palpable.

INTENSITÉ POLITIQUE

C'est alors que s'amorça la couverture, par les médias anglophones, d'une des périodes politiques les plus intenses qu'ait connues le Québec. Tout a commencé avec le débat constitutionnel frénétique menant à l'échec de l'entente du lac Meech, en 1990. Cela a donné naissance à une vaste consultation sur l'avenir politique du Québec, tenue sous l'égide de la Commission Bélanger-Campeau. Suivirent la défaite du référendum sur l'accord constitutionnel de Charlottetown, l'élection du Bloc québécois, qui devient l'opposition officielle à Ottawa, et la victoire du Parti québécois de Jacques Parizeau. Les dés étaient jetés pour la tenue du référendum de 1995.

JOURNALISME DE COMBAT

Il va sans dire que, à cette époque, la couverture québécoise des médias du Canada anglais s'est concentrée presque exclusivement sur la question nationale québécoise et la menace qu'elle posait

LE QUATRIÈME POUVOIR ET LA TRIBUNE DE LA PRESSE DU PARLEMENT DE QUÉBEC

à l'unité canadienne. Même si, dans les pages d'opinions et dans les éditoriaux, on a constamment cherché à décrire l'indépendance du Québec comme faisant partie d'un mouvement d'intolérance, ethnocentrique et même xénophobe, il n'en demeure pas moins que, dans le traitement des événements quotidiens, les grands médias du Canada anglais, tels le *Globe and Mail*, pouvaient se vanter d'assurer une couverture équilibrée. Mais, dans les faits, il s'agissait d'un journalisme de combat, celui de défendre coûte que coûte l'unité nationale du Canada.

LUCIEN BOUCHARD

Cette vision des médias anglophones a donné lieu à un climat de panique lors du référendum de 1995. On se rappelle que l'appui populaire à la souveraineté du Québec s'est mis à grimper rapidement dans les sondages, après qu'on ait confié au chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, un rôle de premier plan dans la campagne référendaire.

MONTÉE DE L'OPTION SOUVERAINISTE

La direction du *Globe and Mail* avait accès aux mêmes sondages quotidiens internes que le gouvernement fédéral. Il s'agissait d'un sondage réalisé chaque jour afin de mesurer l'évolution des appuis à la souveraineté. Le résultat de ce sondage quotidien n'était pas pour publication. Mais lorsque, soudainement, il fit état de la montée spectaculaire de l'option souverainiste, la direction du journal est devenue préoccupée – pour ne pas dire terrifiée – par la perspective d'une victoire des souverainistes.

CONTEXTE DIFFICILE

En aucun temps a-t-on cherché à falsifier les faits. Mais, de façon très subtile, on les dénaturait en leur donnant une interprétation qui pouvait influencer la perception que pouvaient avoir les lecteurs du Canada anglais quant à la vraie nature du mouvement

souverainiste. Pour n'importe quel journaliste, travailler dans un contexte aussi difficile et contradictoire, qui défiait les principes du journalisme, devenait un défi quotidien.

LA PANIQUE

Par exemple, lorsque Jacques Parizeau a accepté de laisser Lucien Bouchard prendre les rênes de la campagne référendaire et qu'on a qualifié au Québec la réaction enthousiaste des électeurs comme étant de la « Boucharmanie », il aura fallu quelques jours avant que la direction du *Globe and Mail* et celle de plusieurs autres médias anglophones à l'extérieur du Québec prennent la pleine mesure de ce qui se passait. On refusait tout simplement de le reconnaître.

SAUVER LE PAYS

La panique était à ce point palpable que certains médias anglophones ont même activement participé à l'organisation de la grande manifestation, qualifiée de *love-in* fédéraliste, tenue quelques jours avant le référendum, et qui défiait la loi québécoise sur le financement du référendum. Les principes d'objectivité journalistique ne pouvaient résister à la mission que s'étaient donnée les médias du Canada anglais : « sauver » le pays à tout prix.

EFFRITEMENT DE L'INTÉRÊT

Durant les années qui ont suivi le référendum sur la souveraineté, l'intérêt des médias anglophones pour le Québec s'est graduellement effrité. Au *Globe and Mail*, l'ère post-référendaire a surtout été marquée par le scandale des commandites, la mondialisation de l'économie et la promotion du néo-libéralisme. Le journal a continué à suivre l'évolution de la scène politique québécoise, mais, devant l'absence de la menace souverainiste, le centre d'intérêt s'est déplacé vers l'Ouest canadien, propulsé par le boom du pétrole.

LE QUATRIÈME POUVOIR ET LA TRIBUNE DE LA PRESSE DU PARLEMENT DE QUÉBEC



Au Colloque sur la démocratie, les députés et les médias, les 26 et 27 octobre 2011, à l'hôtel du Parlement.

De gauche à droite: Rhéal Séguin, président sortant de la Tribune de la presse, Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec, et Robert Dutriscac, président de la Tribune de la presse.

JEAN CHAREST

Graduellement, les grands médias de langue anglaise ont délaissé le Québec. À un tel point que lorsque les libéraux sous Jean Charest ont repris le pouvoir, en 2003, le *Globe and Mail* demeurait le seul grand média national canadien à maintenir un bureau à l'Assemblée nationale. L'ère des grands débats sur la question nationale québécoise et l'unité canadienne était révolue.

Au Québec, le centre d'intérêt tournait autour des accommodements raisonnables, de la « réingénierie » des services publics, de la corruption en lien avec le financement politique et de la vaste mobilisation initiée par le mouvement étudiant du printemps érable de 2012.

INCOMPRÉHENSION À L'ÉGARD DU QUÉBEC

L'actualité politique québécoise a continué à piquer la curiosité du *Globe and Mail*, mais la passion n'y était plus. La fermeture du bureau de Québec en constituait la suite logique. Elle s'inscrivait dans une volonté de s'éloigner du débat politique québécois, de manière à enlever toute crédibilité à la notion de souveraineté, ou même à celle de la reconnaissance du Québec comme société distincte. Une telle complaisance ne laisse présager rien de bon. Car l'absence des grands médias anglophones dans la couverture quotidienne de la vie politique québécoise ne fera que laisser place, dans le reste du Canada, à davantage d'incompréhension envers le Québec. Au surplus, elle génèrera une plus grande intolérance à son endroit.

■ **Rhéal Séguin**

Courriériste parlementaire
du *Globe and Mail* de 1990 à 2014

LE QUATRIÈME POUVOIR ET LA TRIBUNE DE LA PRESSE DU PARLEMENT DE QUÉBEC

LES TEMPS ONT CHANGÉ

Bien sûr, les temps ont changé. Ainsi, les relations entre les membres de la Tribune et les élus et élus ont peu en commun avec celles du passé.

L'époque des parties de cartes réunissant monsieur René Lévesque, quelques-uns de ses ministres et des courriéristes parlementaires, alors que personne n'en écrivait mot, est en effet bien terminée.

Les « bars ouverts », qui abondaient tant à la Tribune, chez le président et les leaders, que chez les whips, et qui induisaient une promiscuité lors de rencontres informelles, se sont passablement asséchés. J'en parle sans preuve empirique, mais en toute connaissance de cause, puisque j'ai noté et apprécié cette évolution au fil de décennies.

Une frontière de plus en plus étanche s'est installée entre le monde politique et le monde de la presse, malgré quelques parties de baseball et de hockey conjointes. Un moment de grâce annuel est cependant demeuré, à micros fermés et avec la garantie de confidentialité relative aux propos échangés. Il s'agit du Banquet de la Tribune qui sert de trêve pour rappeler à chacun et chacune que des personnes, de cœur et d'esprit, existent de part et d'autre, derrière des fonctions ritualisées.

PAS DE CONVERSATION ANODINE

À cet égard, la première des questions qu'un élu ou une élue apprend rapidement à poser à un courriériste, pour ne pas être piégé en arrivant à l'Assemblée, est celle de savoir si la conversation engagée est pour publication ou non.

Il n'y a pas de conversation anodine entre élus et courriéristes. Le réflexe de survie, indispensable pour un élu, est de se rappeler que, en politique, on

ne doit jamais dire le contraire de ce que l'on pense, mais que l'on n'est pas obligé de tout dire pour autant.

En général, cependant, c'est ce que l'on ne dit pas qui intéresse le courriériste-vedette, alors que ses collègues, journalistes de terrain restés dans l'ombre, rapportent la nouvelle.

CONCURRENCE EFFRÉNÉE

Dans le contexte d'hyperconcurrence entre les médias, il faut fabriquer des primeurs (*scoops*), confondues de nos jours avec le journalisme d'enquête qui, au contraire, se caractérise par des recherches approfondies sur des idées, des programmes ou des gestes.

Il faut de l'inédit, ou apprêter la nouvelle comme si c'en était. Les cinquante nuances de gris des élus et élus sont en totale disgrâce. Il faut du spectaculaire, en noir de préférence, pour présenter les erreurs, les bévues, les faux pas, et, à l'occasion, en blanc pour faire diversion. Une fois la primeur lancée, tous les médias se mettent en quête de réactions pour ne pas être en reste, quitte à étirer la nouvelle, à grossir le trait sur le même sujet; concurrence oblige.

INFORMATION CONTINUE

D'autant que l'ogre insatiable de l'information continue, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, exige de la nouvelle fraîche sans interruption. Si la tyrannie du direct est exigeante pour le courriériste qui a très peu de temps pour fouiller ses dossiers, elle pèse comme une épée de Damoclès au-dessus de la tête des élus obligés de commenter et censés avoir une opinion immédiate et formée à livrer, tout de go, aux micros et aux caméras.



Louise Harel

LE QUATRIÈME POUVOIR ET LA TRIBUNE DE LA PRESSE DU PARLEMENT DE QUÉBEC



René Levesque et Louise Harel en conférence de presse. Avec l'aimable autorisation de Louise Harel.

Une interprétation de travers d'un courriériste peut être reprise et grossie durant la journée entière, alors que le démenti sera mollement diffusé.

La Tribune est une confrérie au sens de la définition du dictionnaire, c'est-à-dire une association d'assistance mutuelle et d'entraide. D'ailleurs, ses membres sont comme la présidence de l'Assemblée nationale, il leur faut avoir raison même quand ils ont tort! Ainsi en va-t-il des institutions qui résistent à toute autocritique, de peur de voir s'érousser le respect qu'on leur porte.

Parmi les pires dérives que la Tribune aura connues durant mes vingt-sept ans et huit mois à l'Assemblée, il y aura certainement eu les fausses accusations et insinuations associant le ministre Claude Charron, alors leader parlementaire du gouvernement, à un supposé tournage de films pornographiques au Salon bleu, avec l'équipement de l'Assemblée nationale. Après que cette fausse histoire, diffusée par un reporter parlementaire, eut fait largement les manchettes, de pauvres excuses auront été présentées au ministre par ce dernier et la Tribune n'aura rien proposé d'autre, sur le plan éthique, que de faire appel aux tribunaux.

LES HOMMES ET LES FEMMES POLITIQUES ONT BESOIN DE LA TRIBUNE

La réalité est que les élus et élues ont un besoin existentiel des médias. Exister en politique, c'est faire parler de soi pour le meilleur ou pour le pire. Il n'y a pas de pire mort symbolique que l'oubli ou le silence. En politique, vouloir le bien de la population et s'efforcer de le réaliser ne suffit pas, il faut que cela se sache. L'entremise des médias est alors indispensable pour rejoindre la population que l'on veut desservir. D'où le rapport trouble entretenu en permanence, généralement sous couvert de cordialité, entre les hommes et les femmes politiques et les membres de la Tribune. Les élus ne peuvent faire fi du pouvoir des journalistes. Un seul d'entre eux peut en effet abimer une réputation sans trop présenter d'excuses, si l'envie lui en prenait.

Il faut donc être prudent, en tout temps et en toutes circonstances, et garder une saine distance, de part et d'autre!

■ Louise Harel

Députée de Maisonneuve de 1981 à 1989
et de Hochelaga-Maisonneuve de 1989 à 2008

LE QUATRIÈME POUVOIR ET LA TRIBUNE DE LA PRESSE DU PARLEMENT DE QUÉBEC

LA TRIBUNE DE LA PRESSE À L'ÈRE 2.0 : HYBRIDITÉ, IMMÉDIATÉTÉ ET TRANSPARENCE

On ne peut comprendre véritablement le travail des journalistes de la Tribune de la presse sans s'attarder au contexte social et médiatique dans lequel il s'exerce. Il suffit d'évoquer quelques-uns des changements technologiques survenus au cours des deux dernières décennies – arrivée des chaînes d'information en continu, d'Internet, des réseaux sociaux numériques – pour constater à quel point ce contexte s'est radicalement transformé. L'âge d'or des médias de masse paraît désormais révolu. Alors que, auparavant, de grandes institutions comme l'école, les partis politiques ou les regroupements citoyens constituaient des contextes communs de réception et d'interprétation des messages médiatiques, les publics sont aujourd'hui segmentés. La multiplication et la démocratisation des plateformes et des technologies numériques ont créé un environnement médiatique des plus diversifié, voire fragmenté. Si cet éclatement du contexte médiatique peut avoir certaines conséquences positives, comme une plus grande accessibilité et diversité des informations, il est toutefois légitime de remettre en question ces conséquences sur le travail journalistique, sur la relation entre les citoyens et la politique, voire sur la structure même de la démocratie. Dans ce nouvel environnement où le reportage journalistique côtoie le billet de blogue et le *tweet* politique, quelle capacité ont encore les médias à maintenir leur traditionnel rôle de « chien de garde » de l'information? Ce contexte médiatique éclaté – certains diront atomisé – contribue-t-il à isoler ou à rapprocher les citoyens du processus politique?

UN SYSTÈME MÉDIATIQUE HYBRIDE

L'hétérogénéité du nouvel environnement médiatique modifie la nature des relations qu'entretiennent les journalistes avec les politiciens, tout comme avec les citoyens. Le journaliste ne détient désormais plus le monopole sur l'information politique. Autrefois réservé à un cercle restreint, le processus de construction de l'actualité politique tend aujourd'hui à s'élargir, pour intégrer une multiplicité d'acteurs, comme une diversité de pratiques¹. En raison de l'accessibilité des outils numériques de communication, politiciens et citoyens ont maintenant les moyens d'intervenir plus directement dans la production de l'actualité politique. Le chercheur en communication politique Andrew Chadwick² parle ainsi d'une « hybridité » du système médiatique contemporain ; hybridité qui, selon Chacon, Giasson et Brin, « transformerait subtilement l'équilibre du pouvoir, en donnant une place plus importante aux acteurs citoyens dans la production de l'actualité politique »³.

D'une part, ce nouveau contexte change la dynamique entre journalistes et politiciens. Contraints de s'adapter aux considérations médiatiques, les acteurs politiques ont appris à incorporer les outils et plateformes numériques – Facebook, Twitter, sites web, blogues – dans leurs stratégies quotidiennes de communication. Ceux-ci leur permettent de communiquer plus directement et efficacement avec un vaste auditoire.



Virginie Hébert

- 1 Geneviève Chacon, « La production de l'actualité politique à l'ère numérique. Une étude de la pratique des journalistes de la Tribune de la presse sur les réseaux sociaux numériques » (Thèse de doctorat, Université Laval, 2017), 20.
- 2 Andrew Chadwick, *The Hybrid Media System: Politics and Power* (New York, Oxford University Press, 2013).
- 3 Geneviève Chacon, Thierry Giasson et Colette Brin, « Le journalisme politique en 140 caractères: Le cas du Québec », *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo [En ligne]* 4, 1 (2015): 35, <http://surlejournalisme.com/rev>.

LE QUATRIÈME POUVOIR ET LA TRIBUNE DE LA PRESSE DU PARLEMENT DE QUÉBEC

Certains les utilisent parfois pour émettre des déclarations officielles, évitant au passage certaines questions difficiles des journalistes. D'une certaine manière, ces outils offrent aux politiciens la possibilité d'exercer un certain contrôle sur le discours public et de promouvoir leur propre ordre du jour.

D'autre part, le pouvoir des médias traditionnels à définir l'ordre du jour public est également confronté à l'avènement des « médias citoyens », comme les blogues politiques. Ces plateformes de communication en ligne offrent aux citoyens la possibilité de commenter, de produire et de diffuser des informations politiques, tout comme elles leur permettent de se joindre à une conversation politique autrefois réservée au groupe restreint des politiciens, journalistes et groupes de pression⁴. Si les médias traditionnels constituent la source première d'information des blogueurs, ces derniers tendent à devenir, à leur tour, une source importante d'influence pour les journalistes qui les consultent à titre informatif, ou pour déterminer la question politique de l'heure. N'étant pas soumis aux contraintes journalistiques des médias traditionnels (temps limité de recherche, processus de vérification, etc.), ces blogueurs sont en mesure d'assembler, très rapidement, différentes perspectives et opinions partagées par d'autres médias citoyens ; une capacité « d'agrégation » qui leur confère un grand intérêt. Cette nouvelle forme de « journalisme citoyen » permet, en quelque sorte, de restaurer la balance du pouvoir entre les médias traditionnels et les citoyens. En somme, résumant les chercheurs Giasson, Darisse et Raynauld, « le pouvoir des journalistes d'influencer l'ordre du jour politique se trouverait partagé avec un auditoire qui possède de plus en plus de moyens d'expression publique, en particulier par le biais des médias sociaux [...] »⁵.

LES PRATIQUES JOURNALISTIQUES ET LA PRESSION DE L'IMMÉDIÉTÉ

L'appropriation des réseaux sociaux numériques par les acteurs politiques et les citoyens force en retour les journalistes à modifier leurs pratiques. Ces derniers ne peuvent désormais plus s'appuyer seulement sur les méthodes traditionnelles, comme l'entrevue ou la conférence de presse. Ils doivent eux aussi incorporer ces outils à leurs propres routines. Or, dans ce nouvel environnement médiatique où les technologies numériques se multiplient, le cycle de production de l'information est désormais compressé. L'immédiété tend à devenir la norme. Soumis à cette pression d'instantanéité, les journalistes se voient souvent contraints de diffuser, sans filtre, les discours des politiciens. Selon Geneviève Chacon, dont la thèse de doctorat porte sur les pratiques des journalistes de la Tribune de la presse sur les réseaux sociaux numériques⁶, le processus de production et les normes du journalisme politique sont ainsi considérablement transformés. Depuis l'avènement des chaînes d'informations en continu et, plus encore avec l'arrivée des réseaux sociaux numériques, les journalistes sont soumis à la pression de diffuser l'information en temps réel, au moment même de sa collecte. La chercheuse observe notamment qu'une grande partie des *tweets* politiques diffusés par les journalistes servent en réalité à retransmettre les propos des politiciens, plutôt qu'à les vérifier. « Dans ce contexte, affirme Chacon, le traitement journalistique est réduit au minimum. La frontière entre le processus journalistique et le résultat s'estompe. Le processus devient le résultat »⁷. Cette transmission journalistique en temps réel, conclut la chercheuse, contribue donc à limiter le travail de vérification de l'information qui s'avère pourtant être l'un des aspects fondamentaux du travail journalistique :

4 Thierry Giasson, Cyntia Darisse et Vincent Raynauld, « Politique PQ 2.0 : qui sont les blogueurs politiques québécois ? », *Politique et Sociétés* 32, 3 (2013): 3-28.

5 Ibid.

6 G. Chacon, « La production de l'actualité politique à l'ère numérique. Une étude de la pratique des journalistes de la Tribune de la presse sur les réseaux sociaux numériques ».

7 Ibid., 202.

LE QUATRIÈME POUVOIR ET LA TRIBUNE DE LA PRESSE DU PARLEMENT DE QUÉBEC

« Sur Twitter, les politiciens parviennent donc à diffuser en abondance leurs discours par l'entremise des journalistes, en limitant la capacité de ces derniers à filtrer l'information. Le rôle de sélectionneur d'information (*gatekeeper*) du journaliste est ainsi atténué »⁸.

PARTICIPATION POLITIQUE ET TRANSPARENCE JOURNALISTIQUE

Enfin, la relation entre la politique et les citoyens se voit également modifiée par le nouveau contexte médiatique. Le débat public semble désormais se dérouler dans un espace ouvert où apparaissent de nouvelles formes d'engagement et de mobilisation politiques. La participation politique est en pleine mutation. Les nouveaux outils de communication facilitent l'interaction entre la classe politique et les citoyens, ils changent les façons de mobiliser les militants, à la fois en ligne et hors ligne. Face à cette nouvelle forme de participation politique, les journalistes se voient forcés de faire preuve d'ouverture et d'une plus grande transparence envers le public. Aussi, bien qu'ils ne soient pas portés à abandonner facilement leur rôle de sélectionneur de l'information, Geneviève Chacon observe une certaine tendance, chez les journalistes de la Tribune de la presse, à dialoguer en ligne avec les citoyens et à faire preuve de transparence dans le cadre de leur pratique professionnelle. Or, cette ouverture des journalistes à divulguer la manière dont ils produisent l'information constitue, selon la chercheuse, « un premier pas vers une plus grande inclusion des citoyens dans le processus de production de l'actualité »⁹.

CONCLUSION

En terminant, que peut-on conclure de ce nouveau contexte dans lequel s'insère inévitablement l'institution qu'est la Tribune de la presse? On peut



croire, d'une part, qu'avec l'arrivée des réseaux sociaux numériques, le pouvoir des médias traditionnels à définir les ordres du jour public et politique n'agit plus à sens unique. La démocratisation des technologies de communication permet à un plus grand nombre de citoyens d'influencer l'ordre du jour des médias, et ainsi de participer à la construction de l'actualité politique¹⁰. Politiciens, citoyens et journalistes entretiennent désormais une relation complexe, hybride, baignée dans l'instantanéité, dans laquelle ils s'influencent mutuellement. Aussi, sans conclure à une augmentation substantielle de la participation politique, on constate néanmoins que les réseaux sociaux numériques contribuent à accroître l'engagement des citoyens dans le processus politique et qu'ils facilitent le développement de nouvelles formes d'imputabilité de la part des journalistes. Ainsi, malgré la nature fragmentée de ce nouvel environnement médiatique, peut-être n'est-il pas impossible que la structure en réseau de ces médias numériques contribue à connecter les acteurs davantage qu'elle ne les isole.

■ **Virginie Hébert**

Doctorante en communication publique
Université Laval

8 Ibid.

9 G. Chacon, « La production de l'actualité politique à l'ère numérique. Une étude de la pratique des journalistes de la Tribune de la presse sur les réseaux sociaux numériques », 141.

10 Thomas J. Johnson, dir., *Agenda Setting in a 2.0 World: New Agendas in Communication* (New York, Routledge, 2013).

20^E ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DES PARLEMENTAIRES QUÉBÉCOIS – CULTURES À PARTAGER



Monique Richard

UN PLAN D'ACTION QUI DONNE DES RÉSULTATS

L'élaboration d'un plan d'action pour la Fondation des parlementaires québécois – Cultures à partager était incontournable si l'on voulait maintenir sa mission, en consolider les assises et relancer son développement. Il ne fait aucun doute que le bien-fondé de la Fondation n'est pas remis en cause. Cependant, elle devait dégager des perspectives mobilisatrices dans le cadre de sa mission actuelle. Ce qui fut fait.

Il était tout aussi important que les parlementaires se réapproprient cette fondation et confirment leur engagement à son égard. Le travail effectué par la Fondation depuis ses débuts ne recueille que des commentaires positifs à l'étranger, dans les pays avec lesquels nous avons pu transiger. Il fallait continuer à améliorer notre travail avec eux. Les parlementaires en lien avec ces pays doivent se sentir concernés et être des porte-étendards de l'organisme.

Il était tout aussi important que les parlementaires se réapproprient cette fondation et confirment leur engagement à son égard. Le travail effectué par la Fondation depuis ses débuts ne recueille que des commentaires positifs à l'étranger, dans les pays avec lesquels nous avons pu transiger. Il fallait continuer à améliorer notre travail avec eux. Les parlementaires en lien avec ces pays doivent se sentir concernés et être des porte-étendards de l'organisme.

Au Québec, la Fondation a développé son action, s'est donné une plus grande visibilité et a amélioré sa notoriété. Notre plan prévoyait des actions allant dans le sens du développement et d'une plus grande visibilité. Pour asseoir son action, quatre axes ont été retenus comme prioritaires :

1. Recueillir au Québec des produits culturels et éducatifs, principalement des livres, des ouvrages de référence et des périodiques.
2. Expédier et distribuer ces produits culturels dans les pays en développement de la Francophonie et dans la communauté québécoise.
3. Établir des partenariats avec des organismes non gouvernementaux œuvrant dans les mêmes pays que la Fondation, en complémentarité avec leur mission propre.
4. Revoir le fonctionnement et les responsabilités de la Fondation en lien avec les responsabilités des trois constituantes, incluant la question du financement.



Le 12 octobre dernier à Montréal, la Fondation des parlementaires québécois, représentée par Monique Richard, a participé à titre d'exposant au Congrès des professionnels de l'information (CPI).

Avec l'aimable autorisation de la Fondation des parlementaires québécois – Cultures à partager.

L'IMPLICATION DE NOS DÉPUTÉS

Concernant la cueillette de livres faite par nos députés, neuf d'entre eux ont accepté que leurs bureaux de circonscription deviennent des lieux de collecte. Nous les appelons « Points de chute – Députés ». Cette initiative donne de bons résultats et permet aux députés d'établir un nouveau type de collaboration avec leur population.

NOS PARTENAIRES ET COLLABORATEURS

Nos centres de tri de Rimouski (Bas-Saint-Laurent-Gaspésie), de Boucherville (Montérégie) et du Saguenay–Lac-Saint-Jean fonctionnent à plein régime et la collecte de livres y est toujours efficace. Quant à notre présence dans différentes régions, la FICAP¹¹ Bas-Saint-Laurent–Gaspésie s'investit actuellement pour organiser des lieux de collecte plus nombreux sur son grand territoire.

11 Fondation internationale des Cultures à partager

20^E ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DES PARLEMENTAIRES QUÉBÉCOIS – CULTURES À PARTAGER

De plus, des démarches sont en cours pour ouvrir des centres de collecte à Québec, Gatineau, Sherbrooke et Drummondville.

Nous agissons également à Granby par le biais d'une entente avec l'organisme SEPHYR¹², et à Valleyfield et ses environs avec la collaboration de l'AREQ¹³ du Suroît, en complémentarité avec le bureau du député de Beauharnois. Au surplus, nous avons convenu d'un partenariat avec Québec Loisirs; ainsi, chacun de ses magasins de Montréal, de Saint-Bruno et de Sainte-Foy met à la disposition de la clientèle des boîtes de cueillette de livres et appose des affiches promotionnelles dans les vitrines. L'opération *Donnez une seconde vie à vos livres* a été lancée au début de janvier 2017 et la réponse est excellente.

Nous avons également établi une collaboration avec la bibliothèque municipale de Boucherville afin de recueillir ses surplus de livres et les dons des citoyens de cette municipalité. Une démarche similaire est actuellement proposée à Longueuil et le sera à Chicoutimi.

De plus en plus d'acteurs, les universités, les collèges, les commissions scolaires et le monde municipal, contribuent à la collecte de livres.

Les trois dernières années nous auront permis d'expédier près de 400 000 livres dans la Francophonie.

Quant à l'Amérique du Sud, la porte s'est ouverte par l'envoi de centaines de volumes à l'école Liceo San Francisco de Asis de Palancie au Guatemala, parrainée par une enseignante avertie dans le domaine de la bibliothéconomie au Québec.

Différents liens sont établis avec des organismes régionaux ou locaux pour élargir notre offre de volumes au Québec. Nous pensons notamment aux centres de la petite enfance, aux groupes d'alphabétisation et aux résidences de personnes âgées. Ce travail continue.

Le mandat de représentation de la Fondation nous a amenés à rencontrer différents organismes afin d'évaluer les possibilités de collaboration, notamment avec OXFAM-Québec, DESI¹⁴, SEPHYR, Québec Loisirs et la Fédération des commissions scolaires du Québec par son groupe Éducation internationale.

Au chapitre des communications, la mise à jour de notre site Web, qui a demandé temps et argent, a engendré un outil efficace, dynamique et convivial. Je vous invite à le consulter à l'adresse: <http://culturesapartager.org/>

Le 20^e anniversaire de notre fondation ne passera pas sous silence. Nous soulignerons cet anniversaire le 16 mai 2018 au restaurant Le Parlementaire de l'Assemblée nationale. Monsieur Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec, en sera l'hôte.

Longue vie à la Fondation!

■ Monique Richard

Présidente de la Fondation des parlementaires québécois - Cultures à partager
Députée de Marguerite-D'Youville
de 2008 à 2012

12 Sclérose en plaques Haute-Yamaska-Richelieu

13 Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec

14 Développement, expertise et solidarité internationale

20^E ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DES PARLEMENTAIRES QUÉBÉCOIS – CULTURES À PARTAGER

LES FAITS SAILLANTS



Mission accomplie au Cameroun

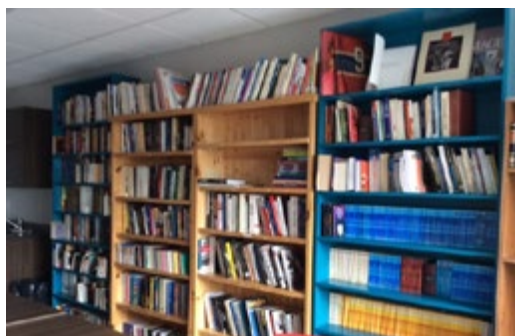
6 avril 2017 - Joseph Tanga, président de l'Association Humanitaire Jeunesse et Avenir, revient d'une mission de sept semaines au Cameroun pendant laquelle il a pu travailler avec quatre écoles primaires et deux établissements secondaires.

Plus de 500 livres ont été distribués aux deux établissements secondaires (Lycée de

Nkol-Afamba et le C.E.S de Nkolméyang). Les enseignants des quatre écoles s'étaient réunis dans l'enceinte de l'école la Vision pour le partage du lot de livres. Les écoles primaires la Vision, St-Barthélemy, école publique de NKolo III et l'école publique d'Akok se sont partagées près de 1080 livres.

La Coopérative la Seigneurie de Boucherville a sa bibliothèque

28 avril 2017 - Grâce à la contribution de la Fondation des parlementaires québécois – Cultures à partager, la Coopérative la Seigneurie de Boucherville a pu mettre en place une bibliothèque qui offre plus de 500 volumes à ses résidents. La Fondation s'est engagée à maintenir l'inventaire et le renouveler au besoin. Ouverte en septembre 2016, cette coopérative de 80 logements s'adresse à des personnes autonomes ou en légère perte d'autonomie de 70 ans et plus.



20^E ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DES PARLEMENTAIRES QUÉBÉCOIS – CULTURES À PARTAGER

La FICAP Montérégie salue un grand bénévole, Langis Paradis



1^{er} septembre 2017 - Le conseil d'administration de la FICAP Montérégie souligne chaleureusement le départ de Langis Paradis, directeur général de la FICAP Montérégie depuis plus de cinq ans. Ce bénévole exemplaire dédié et disponible nous manquera. Sa bonne humeur, son sourire et son humanité ont grandement contribué à la réussite de notre mission commune. Merci Langis!

L'AREQ du Suroît fait don de 80 boîtes de livres

10 septembre 2017 - Après avoir recueilli plus de 800 livres en mai dernier dont elle a pu faire bénéficier l'organisme communautaire



ESPACE SUROÏT, l'AREQ du Suroît a récidivé et procédé à nouveau à une vente de volumes les 2 et 3 septembre dernier. Les profits ont été remis à ESPACE SUROÏT, et plus de 80 boîtes de livres ont été remises à la Fondation. Bravo et merci pour votre engagement!

Les activités menées autour d'un don de livres au Cameroun

3 octobre 2017 - La FICAP Montérégie a expédié 36 371 livres à l'organisme Services d'appui aux initiatives locales de développement (SAILD-2) localisé au Cameroun. Nous remercions chaleureusement et félicitons madame Marie Martine Yobol pour son excellente contribution au projet *Une classe, une bibliothèque*. La Fondation est fière de participer à ce déploiement qui favorise l'apprentissage à la lecture pour une population défavorisée du Cameroun.





Marie Malavoy

LES MULTIPLES FACETTES DE CULTURES À PARTAGER

Lorsque j'étais députée de Taillon, j'ai présidé, de 2007 à 2012, le secteur Montérégie de la Fondation des parlementaires québécois - Cultures à partager. Ce fut une expérience riche de réflexions, de découvertes et de réalisations. Nous le savons, nous vivons dans une société de consommation intense.

Les objets s'accumulent, mais leur durée de vie utile est brève. La culture n'échappe pas à ce phénomène. Les livres, particulièrement, garnissent les étagères de nos maisons et de nos institutions. Ils finissent souvent leur vie en objet décoratif, avant de tomber en désuétude quand il faut vider une demeure ou faire de la place pour de nouveaux arrivages. Vous vous souvenez de ce monologue savoureux de Gilles Vigneault qui montre avec fierté à un ami de son coin de pays les livres de sa bibliothèque? Et l'autre de lui dire : Les lis-tu souvent? Par ailleurs, pendant que nous croulons sous des surplus inutilisés, d'autres régions du monde peinent à garnir les rayons des bibliothèques de leurs écoles et de leurs municipalités. D'un côté l'abondance, de l'autre la pénurie.

JEANNE BLACKBURN

Il n'en fallait pas plus pour que naisse l'idée d'un partage, doublée de la formidable volonté de Jeanne Blackburn, il y a vingt ans, alors qu'elle était députée de Chicoutimi. Je me souviens d'avoir fait partie du premier comité de députés qui accompagna Jeanne dans l'aventure de la Fondation. Nous étions en 1997. De retour d'un voyage à Madagascar au Centre Jacques-Couture, Jeanne entreprit de convaincre ses collègues parlementaires de contribuer à l'envoi de quelques milliers de livres. Le principe de la Fondation était lancé. Durant huit ans, la députée de Chicoutimi jeta les bases d'une organisation solide qui allait bientôt rejoindre une

vingtaine de pays francophones en émergence. Sa préoccupation : repousser l'analphabétisme pour permettre aux individus comme aux États de se développer.

L'UNIVERS DE CULTURES À PARTAGER

Au cours des années, j'avais participé à différentes activités de promotion de la Fondation, tels des soupers-bénéfice et la Randonnée des parlementaires qui sillonnait les sentiers montagneux du Québec pour amasser des fonds. Toutefois, je n'étais jamais entrée dans le vif des opérations de Cultures à partager. Arrivée à Longueuil en 2006 dans le cadre d'une élection partielle, je fus assez rapidement propulsée à la présidence du conseil d'administration du secteur Montérégie de la Fondation. Et j'ai été séduite. J'y ai découvert tout un univers. Au départ, bien sûr, il s'agit de recueillir des livres et d'en faire parvenir à des pays en émergence, essentiellement de la Francophonie. Mais c'est beaucoup plus que cela. À l'envoi de livres se greffent d'autres activités tout aussi utiles et qui font du secteur Montérégie un véritable petit écosystème. Laissez-moi vous l'illustrer par des exemples glanés au cours de mes années de présence dans ce milieu de vie. J'utiliserai des noms fictifs, mais il y a de vraies personnes derrière eux.

Quand les lourdes portes de l'entrepôt s'ouvrent, Antoine se met le nez dans les caisses de livres dont le contenu est généralement fort disparate. Sa tâche : faire le premier tri des volumes qui sont susceptibles de répondre à la mission première de la Fondation, de ceux qui méritent d'être envoyés à la Bibliothèque nationale (parfois il y a de petits trésors à travers les dons) et de ceux qui iront au recyclage. Ensuite, sous la supervision d'Éric, des piles sont constituées et triées par un ensemble de

20^e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DES PARLEMENTAIRES QUÉBÉCOIS – CULTURES À PARTAGER

bénévoles provenant pour une bonne part du Centre de réadaptation de la Montérégie (CRDI). Pour ces personnes, l'entreprise est leur lieu de travail. On les y amène le matin, avec leur boîte à lunch, et on les reconduit le soir. Un professionnel supervise leurs travaux. Parmi ces bénévoles, je me souviens bien de Geneviève, profondément autiste, dotée d'un grand sens artistique (elle faisait nos cartes de Noël) et facilement terrorisée par ma seule présence, car elle craignait tout ce qui représentait l'autorité. Je n'ai jamais vraiment réussi à l'apprivoiser, tout au plus ai-je pu la rassurer sur la qualité de son travail. Damien souffrait de syndrome de Down. Très à l'aise dans l'accomplissement de certaines tâches répétitives, il pouvait soudain se fâcher et déclarer « je ne veux pas travailler avec lui! ». Il fallait alors toute la diplomatie de Paul, le directeur des opérations, pour le calmer et lui confier momentanément d'autres tâches. Gilles aussi avait son tempérament. Souffrant du syndrome d'Asperger, il alliait une intelligence vive et une grande culture à un manque total de perception de l'effet de son comportement sur les autres. Quand il entreprenait de converser avec moi, il fallait que quelqu'un vienne me secourir pour le ramener doucement au travail et me libérer de son emprise. Tout cela pour dire que la Fondation Cultures à partager joue un rôle important d'intégration en emploi pour des personnes qui éprouvent des difficultés à établir de bonnes relations sociales.

Revenons à nos livres. Une fois triés, un certain nombre d'entre eux sont dirigés vers des étagères et classés par catégories. Ce sont généralement des retraités de l'enseignement qui accomplissent cette tâche. Il s'agit de préparer les volumes au classement permettant de choisir ceux qui seront envoyés dans les pays partenaires de la Fondation. Il faut ici insister sur un point : tous les envois correspondent à des demandes précises des pays. Par exemple, ils veulent des dictionnaires, des livres de géographie,

des manuels de mathématiques, des romans, des livres jeunesse – tout cela en bon état et à jour. Cela exige de la compétence, de la minutie et de l'organisation. Mais la chaîne ne s'arrête pas là pour les livres réutilisables. Ceux qui ne prendront pas la route outre-mer vont être acheminés à des organismes communautaires locaux (garderies, centres de femmes, maisons de personnes âgées, etc.) ou encore vendus dans la section « librairie » pour un ou deux dollars. J'ai vu une femme venir régulièrement dans cette section en me disant : « Ma mère est âgée et elle lit beaucoup pour passer le temps. Je viens ici pour l'alimenter et je la rends très heureuse! ».

LA RÉCUPÉRATION

Et il y a les livres qui, n'ayant plus de valeur, se retrouvent à la récupération et au recyclage. Pour en disposer, une petite chaîne de montage est installée dans l'entrepôt. Des outils industriels ont été achetés à bon prix pour trancher la partie collée des livres et les envoyer dans de grands bacs de récupération, identifiés selon la qualité du papier. Des entreprises viennent chercher les bacs et en achètent le contenu. Car il faut mentionner ceci : bien que l'essentiel du travail soit accompli par des bénévoles, cela prend beaucoup d'argent pour louer l'espace utilisé par le secteur Montérégie et acquérir le matériel nécessaire aux opérations. Et la mission a beau être noble, les lois du marché s'appliquent là comme ailleurs. Quand le prix de la tonne de papier journal baisse, c'est autant d'argent de moins dans les coffres! Par contre, si la valeur du papier glacé monte, c'est une embellie pour nos finances.

Comme je l'ai fait pour le tri des livres un peu plus haut, j'aimerais illustrer ce qui se passe au recyclage par un exemple concret. Guillaume viendra travailler quatre-vingts heures. Pourquoi un chiffre si précis?

20^E ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DES PARLEMENTAIRES QUÉBÉCOIS – CULTURES À PARTAGER

Parce qu'il doit donner du temps à la communauté puisqu'il n'a pas payé ses contraventions, j'imagine, pour un montant assez élevé. Il est de fort bonne humeur, a l'impression de rendre service et accomplira sa tâche d'impeccable façon. Qui sait? Peut-être son passage forcé à la Fondation lui aura-t-il procuré bien plus qu'une rédemption pour tickets impayés. Peut-être emportera-t-il avec lui le souvenir d'un milieu plein de sens et de générosité.

BÉNÉVOLAT ET FINANCEMENT

À tous les nombreux bénévoles qui gravitent autour de Cultures à partager, il me faut ajouter un groupe très particulier. Ce sont des dames à la maison qui fabriquent durant tout l'hiver des décorations de Noël pour l'emballage de cadeaux. Au temps des fêtes, le centre d'achat de Longueuil prête gracieusement un espace pour que les gens viennent faire emballer leurs achats moyennant quelques dollars. Tous les profits sont versés à la Fondation.

On réussit donc, d'année en année, à financer les opérations courantes par toutes sortes de moyens, y compris une partie de golf annuelle au Parcours du Cerf.

UNE NOUVELLE VIE

Je saisis donc l'occasion du 20^e anniversaire de la Fondation des parlementaires québécois – Cultures à partager pour rendre hommage à tous les artisans qui en font une œuvre aux multiples facettes. Quand nos caisses de livres sont enfin livrées et distribuées à l'autre bout du monde, dans les écoles, les villes et les villages, je me réjouis en pensant que des enfants ont en mains des outils pour apprendre et que des adultes se plongent dans le plaisir de la lecture, parce que nos livres ont commencé une nouvelle vie.

■ **Marie Malavoy**

Députée de Sherbrooke de 1994 à 1998
et de Taillon de 2006 à 2014



Marie Malavoy et Yvon Vallières avec l'équipe du secteur Montérégie. Avec l'aimable autorisation de Marie Malavoy.

20^E ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DES PARLEMENTAIRES QUÉBÉCOIS – CULTURES À PARTAGER

POUR JEANNE L. BLACKBURN, LA FONDATION EST PLUS PERTINENTE QUE JAMAIS



Jeanne L. Blackburn
Avec l'aimable autorisation de la Fondation des parlementaires québécois – Cultures à partager.

Pour madame Jeanne L. Blackburn, la première présidente de la Fondation des parlementaires québécois, et son âme dirigeante pendant huit belles années, il ne fait aucun doute que la mission et les objectifs de la fondation qu'elle a mise sur pied en 1998 sont toujours pertinents.

« Dans plusieurs pays bénéficiaires de nos livres, la misère, la guerre et la montée de l'extrémisme continuent de faire des ravages. Plus que jamais, nos livres peuvent être des remparts, cela dit bien humblement, pour faire reculer l'analphabétisme et l'ignorance », souligne-t-elle avec l'assurance qu'on lui connaît.

Notre collègue de Chicoutimi, elle fut députée de 1985 à 1998, veut également profiter de ce 20^e anniversaire pour remercier les centaines de bénévoles qui, depuis le début, ont permis de maintenir les opérations de la Fondation. Idem pour ses collègues parlementaires qui ont soutenu l'organisme, et en particulier tous les présidents et la présidente de l'Assemblée nationale qui ont cru et croient à l'importance de cette fondation pour renforcer la démocratie parlementaire. Madame Blackburn tient donc à souligner la contribution exceptionnelle de Jean-Pierre Charbonneau, Louise Harel, Michel Bissonnet, François Gendron, Yvon Vallières et l'actuel président, Jacques Chagnon, pour leur support constant à la mission, voire à la pérennité, de la Fondation des parlementaires québécois. Elle adresse également de vifs remerciements aux employés, aux partenaires, aux nombreux bénévoles et à toute la population du Québec qui ont assuré, par leur labeur, leur bénévolat et leurs dons de livres, le rayonnement de la Fondation.

Près de deux millions de livres plus tard, la mission de cette fondation unique au monde aura certes contribué à valoriser le travail des parlementaires québécois, mais, surtout, elle aura permis de promouvoir l'éducation par l'apprentissage de la lecture, de contribuer au partage des cultures au Québec et à l'étranger, en plus de nous avoir sensibilisés à la coopération internationale.



Serge Geoffrion

■ Serge Geoffrion

Député de La Prairie de 1998 à 2003



Lucie Papineau

LES EX-PARLEMENTAIRES À POINTE-À-CALLIÈRE

Cette année encore, l'Amicale des anciens parlementaires a tenu une activité à Montréal. L'objectif premier de ces rencontres est de rejoindre et de réunir les anciennes et anciens parlementaires de la grande région de Montréal. Trente-huit d'entre elles et eux s'y sont inscrits. Cette fois, les ex-parlementaires étaient conviés à une rencontre au Musée Pointe-à-Callière, dont un des principaux thèmes d'exposition souligne le 375^e anniversaire de Montréal.

LES RÊVES DE MADAME LELIÈVRE

Nous avons été reçus par madame Francine Lelièvre, directrice générale du Musée depuis 1992. Pendant plus d'une demi-heure, madame Lelièvre nous a fait part des rêves et des projets qui l'animent. En outre, depuis le début de son mandat, elle a multiplié les initiatives pour « faire

découvrir les origines de Montréal-Ville-Marie et, surtout, rendre ces découvertes accessibles aux Montréalais ».

LES SCEAUX DE 1849

Sous sa gouverne, Pointe-à-Callière est devenu la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal. Il est un des plus importants sites de fouilles archéologiques au pays. On pouvait sentir, lors de son allocution, à quel point elle est fière de son musée. À l'écouter parler, on aurait aisément pu croire que c'est elle qui avait pris la pioche ou la truelle triangulaire à la recherche d'artefacts. Nous avons d'ailleurs été privilégiés, car elle nous a exhibé la toute nouvelle découverte des archéologues : les sceaux du premier Parlement canadien, qui était établi à Montréal à l'époque, et de sa bibliothèque. Ils ont été découverts dans les décombres de l'incendie du parlement, survenu le 25 avril 1849. Wow!



Les anciens parlementaires sont accueillis au Musée Pointe-à-Callière. Avec l'aimable autorisation de René Blouin.

ON JASE...

Par la suite, nous nous sommes retrouvés au Bistro L'Arrivage, situé au cinquième étage du Musée. Un endroit d'où l'on peut voir le Vieux Port et le fleuve. Un excellent repas, servi avec distinction, nous a été offert. Des plus anciens élus de 1971, oui oui il y en avait trois, aux élus des années 2000, tous se sont retrouvés à table. Un endroit tout à fait indiqué pour jaser!



À gauche : Henri-E. Laberge, René Blouin, Michel Leduc, Normand Jutras. À droite : Cécile Vachon, Gérard Gosselin, Alain Marcoux, Jean-Paul Champagne, Serge Ménard. Avec l'aimable autorisation de René Blouin.



À gauche : Gilles Éthier, Jean-Guy Parent, Cécile Vermette, France Dionne. À droite : Dominique Philibert, Michel Morin, Michèle Lamquin-Éthier, Michel Tremblay. Avec l'aimable autorisation de René Blouin.



À gauche : Lucienne Robillard, Louise Harel, Françoise David, Denise Beaudoin, Rita Dionne-Marsolais. À droite : Yvan Bordeleau, André Bourbeau, Édouard Gayer, Marie Bouillé. Avec l'aimable autorisation de René Blouin.



Jean Cournoyer s'entretient avec Serge Ménard et Jean-Paul Champagne. Avec l'aimable autorisation de René Blouin.

DE RETOUR EN 1642

Par la suite, nous nous sommes rendus au fort Ville-Marie. La direction du Musée avait offert aux anciens parlementaires un laissez-passer pour visiter, entre autres, le site sur lequel la ville a été fondée. On y retrouve des traces authentiques de la première habitation à avoir abrité les fondateurs de Montréal. On nous a ramenés en 1642. Quelle belle visite!

SIGNÉ MONTRÉAL

À la sortie du Musée, on nous a remis un ouvrage intitulé *Signé Montréal*. Un document tout à fait spectaculaire qui nous fait voyager de Montréal-Ville-Marie alors qu'elle était une mer de glace jusqu'au Montréal moderne d'aujourd'hui. Quelle générosité! Nous remercions chaleureusement madame Lelièvre pour son hospitalité.

■ **Lucie Papineau**
Députée de Prévost de 1997 à 2007



Christiane Pelchat

LE COMBAT D'UNE ANCIENNE PARLEMENTAIRE FRANÇAISE, MARIE-JO ZIMMERMANN

Rencontre avec Marie-Jo Zimmermann, ancienne députée à l'Assemblée nationale française et militante pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Au mois de septembre dernier, quelques membres du comité des femmes de l'Amicale des anciens parlementaires ont eu le plaisir de rencontrer une femme inspirante, madame Marie-Jo Zimmermann, qui a été députée à l'Assemblée nationale de France pendant plus de 16 ans.

Celle qui fut élue à quatre reprises est venue raconter le combat parlementaire qu'elle a mené pour favoriser la parité de représentation des hommes et des femmes dans les conseils d'administration. Elle a notamment précisé comment elle et son collègue Jean-François Copé s'y sont pris pour réussir à faire adopter une loi maintenant connue sous l'appellation « loi Zimmermann-Copé ». Cette loi, intitulée *Loi sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle*, fut promulguée le 27 janvier 2011.¹⁵ Elle impose un quota de femmes dans les conseils d'administration des entreprises françaises.

Madame Zimmermann nous a relaté, avec un brin d'ironie et d'humour, le parcours pavé d'obstacles qu'elle a dû surmonter pour parvenir à faire adopter cette loi. Il est en outre intéressant de préciser que cette législation impose un minimum de 40 % de femmes dans les conseils d'administration des entreprises inscrites en bourse; il en va de même de celles de plus de 500 salariés et salariées.

C'est à titre de présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale française qu'elle a déposé son projet de loi.



Marie-Jo Zimmermann.
Avec l'aimable autorisation de Christiane Pelchat.

Cette commission parlementaire, qui n'a pas son équivalent au Québec, lui a permis de développer l'analyse et l'argumentaire nécessaires au ralliement de ses collègues députés et députées.

Madame Zimmermann précise qu'elle a utilisé la manière douce pour ne pas effrayer les entreprises (et qui sait peut-être ses collègues députés). Ainsi, la loi obligeait les entreprises visées à ne pas avoir moins de 20 % de femmes au sein de leurs conseils d'administration en 2014, et pas moins de 40 % six ans après son adoption, soit en 2017.

« Il faut faire progresser les idées, doucement. Par exemple, dès que j'ai été élue, en 2002, j'ai fait en sorte que l'on parle de la parité là où il le fallait. Le magazine *Femme actuelle* que l'on trouvait dans toutes les salles d'attente a été ma meilleure tribune! Je m'astreignais chaque semaine à une conférence de presse pour être dedans! »¹⁶

15 http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/egalite_prof_hommes_femmes.asp

16 <http://www.lequotidien.lu/grande-region/marie-jo-zimmermann-que-les-femmes-se-lancent-en-politique/>



Marie-Jo Zimmermann en compagnie de notre collègue Louise Harel et de représentantes de groupes de femmes qui militent pour la parité. Avec l'aimable autorisation de Christiane Pelchat.

Il ne faut toutefois pas associer cette approche douce à une forme de laisser-aller, puisque la loi prévoit des sanctions pour les entreprises qui ne s'y conforment pas.

«À partir de 2017, la loi prévoit notamment d'invalider toute nouvelle nomination d'administrateur qui ne respecterait pas le quota et de suspendre le versement des jetons de présence de l'ensemble des administrateurs tant qu'ils ne s'y conforment pas.»¹⁷

Aujourd'hui madame Zimmermann n'est plus députée, mais elle poursuit son engagement pour l'égalité. Elle était au Québec pour partager son expérience et son expertise. Elle a rencontré

les anciennes parlementaires qui militent pour obtenir la parité entre les hommes et les femmes. D'autres groupes de femmes militantes pour la parité ont également participé aux échanges.

Pour Louise Harel, Carole Théberge et moi-même, cette rencontre a été très stimulante. Elle nous inspire et nous incite à poursuivre notre travail pour favoriser la parité entre députés et députées membres de l'Assemblée nationale du Québec.

■ **Christiane Pelchat**

Avocate en droit des femmes
et chercheuse invitée
à la Chaire Raoul-Dandurand
Députée de Vachon de 1985 à 1994

17 https://www.challenges.fr/entreprise/loi-cope-zimmermann-les-femmes-toujours-snopees-dans-les-conseils-d-administration_443409



François Gendron

225^E ANNIVERSAIRE DES INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES : UNE ANNÉE RICHE EN ACTIVITÉS



Lancées le 4 avril dernier à l'hôtel du Parlement, les festivités du 225^e anniversaire des institutions parlementaires soulignent la tenue des premières élections québécoises et rappellent l'importance de la démocratie au Québec. À titre de président du comité de députés, mandaté pour proposer une programmation en cette année anniversaire, je vous invite à jeter un regard sur l'ensemble des activités qui se termineront le 4 avril 2018.

Dès la première semaine des festivités, les parlementaires, les visiteurs de l'hôtel du Parlement ainsi que le grand public ont découvert les activités phares de cette année spéciale, soit l'exposition *1792. La naissance d'un Parlement* et la bande dessinée *1792 : à main levée*.



Visuel de l'exposition 1792. La naissance d'un Parlement.

L'exposition, présentée à l'hôtel du Parlement jusqu'en avril 2018, permet aux visiteurs de découvrir des artefacts rares et précieux, qui racontent l'histoire parlementaire du Bas-Canada vue par le mouvement de réformes de cette époque. Les visiteurs peuvent également mieux comprendre le Bas-Canada grâce à la capsule *l'Histoire du Bas-Canada en 60 secondes*. Par ailleurs, la seule copie connue de la première bande dessinée francophone à phylactères, un placard nommé *À tous les électeurs*, est accessible au public.



De gauche à droite : Les auteurs du recueil Michel Giguère, Magali Paquin et Christian Blais, le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, ainsi que les bédéistes VAN (Vanessa Lalonde), Réal Godbout, Vincent Giard et VoRo (Vincent Rioux).

Dévoilée lors du Salon international du livre de Québec en présence des auteurs et des bédéistes, la bande dessinée *1792 : à main levée* connaît un très beau succès public. Elle a en effet été à l'honneur dans plusieurs régions du Québec lors de tables rondes réunissant auteurs et bédéistes. Elle a aussi traversé l'Atlantique et trouvé un écho favorable auprès des publications *L'Histoire* et *Historia*.

Mentionnons également qu'une table ronde, qui s'articulait autour du thème *225 ans de culture démocratique : bilan et perspectives d'avenir*, a été



De gauche à droite : Éric Bédard, historien, auteur et professeur à la TÉLUQ; Jean-Pierre Charbonneau, ancien président de l'Assemblée nationale et membre du conseil d'administration du Groupe Femmes, Politique et Démocratie; Julie Guyot, professeure d'histoire, cégep Édouard-Montpetit; Diane Lamoureux, professeure en science politique, Université Laval.

organisée à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale le 15 novembre dernier. Grâce à la contribution de chercheurs issus de divers horizons disciplinaires, cette rencontre a mis en lumière les individus qui ont jeté les bases de notre démocratie, ainsi que les moments marquants qui ont contribué à bâtir nos institutions. Plusieurs sujets d'actualité ont également été abordés. Ils visaient à mieux définir notre démocratie contemporaine et ses principaux défis.

Le 225^e anniversaire des institutions parlementaires est également l'occasion de célébrer des figures marquantes du Bas-Canada. Ainsi, de nouvelles gravures ont été ciselées dans les boiseries, une tradition mise en place par le concepteur de l'hôtel du Parlement, Eugène-Étienne Taché. Ces gravures représentent quatre réformistes modérés : William Grant, Augustin-Norbert Morin, Thomas Dunn et Joseph-Octave Plessis. Ces hommes ont, dans leur sphère respective, participé à l'évolution démocratique du Bas-Canada.

Finalement, une capsule temporelle, destinée aux parlementaires de 2092, est en préparation. Cette capsule, qui contiendra des objets liés au parlementarisme québécois, constitue un témoignage destiné aux générations futures et ne sera ouverte qu'en 2092, année du 300^e anniversaire des premières élections. Elle sera intégrée au nouveau pavillon d'accueil, dont l'ouverture est prévue en 2019.

Riches d'une programmation variée, les festivités du 225^e anniversaire offrent aux citoyens québécois l'occasion de découvrir leur histoire et de mieux comprendre la nature de leurs institutions parlementaires. La population est aussi invitée à explorer les balbutiements de la démocratie québécoise en consultant le site Internet de l'Assemblée nationale au <http://www.assnat.qc.ca/225>.

■ **François Gendron**

Vice-président de l'Assemblée nationale et président du Comité de commémoration du 225^e anniversaire des institutions parlementaires



À la défense de Maurice Duplessis, par Martin Lemay

Éditions Québec-Amérique, 2016, 168 pages.

Si le Québec de l'ère Duplessis n'était pas le paradis, il n'était pas non plus l'enfer que l'on s'est trop souvent plu à décrire, soutient Martin Lemay. Il faut déboulonner le mythe de la Grande noirceur trop souvent associé aux années 1930, 1940 et 1950.

Aux yeux de l'auteur, Maurice Duplessis a été le plus grand premier ministre de l'histoire du Québec. Plus grand qu'Honoré Mercier, Louis-Alexandre Taschereau, Jean Lesage, Robert Bourassa et même René Lévesque. Or, la mémoire de Duplessis a été ternie, enfouie sous un amas de fabulations, déplore Martin Lemay. Voilà pourquoi il propose une autre lecture de l'histoire du Québec, un autre regard sur celui qui a si longtemps dirigé la province.

Farouche défenseur des Québécois, Maurice Duplessis a été élu premier ministre à cinq reprises, soit en 1936, puis en 1944, 1948, 1952 et 1956. Depuis, aucun chef de parti n'a pu accomplir pareil exploit. Comme les électeurs du temps n'étaient ni des idiots ni des ignorants, et comme ils l'ont élu et réélu si souvent, Duplessis devait bien posséder quelques qualités... Ce sont celles-ci que tente de retracer Martin Lemay. Sans verser dans le panégyrique, il analyse l'homme, son œuvre et son époque, dans l'espoir de le réhabiliter et de lui rendre enfin justice.

Bien qu'il reconnaisse d'emblée que Maurice Duplessis n'était pas un ange, l'auteur reste néanmoins d'avis que l'œuvre de l'homme politique et sa mémoire ont été injustement traitées. En politique comme en tant d'autres domaines, une médaille a deux côtés.

■ **Martin Lemay**, député de Saint-Marie–Saint-Jacques de 2006 à 2012



Caroline St-Hilaire, se faire entendre, par Geneviève Lefebvre

Éditions Libre Expression, 2017, 208 pages.

À travers le récit des grandes étapes de son parcours et de ses engagements, ponctué d'interventions de quelques-uns des témoins de sa vie, Caroline St-Hilaire se raconte avec humour et sensibilité, tout entière dans son désir d'encourager les femmes à participer à la vie politique.

De son enfance déjà politisée jusqu'à sa vision de la société aujourd'hui, Caroline s'ouvre avec générosité sur sa surdité, son ascension fulgurante de jeune députée à mairesse de Longueuil, l'influence de ses mentors professionnels et celle de son entourage personnel, les femmes qui l'inspirent, la façon dont la politique se pratique et se vit de l'intérieur, sa découverte de la course à pied et sa rencontre avec l'homme de sa vie.

Caroline St-Hilaire, une femme humaine et vibrante, un récit pour contrer le cynisme politique ambiant.

■ **Caroline St-Hilaire**, mairesse de la Ville de Longueuil de 2009 à 2017 et députée fédérale de Longueuil–Pierre-Boucher de 1997 à 2008

Gilles Duceppe, bleu de coeur et de regard, par Robert Blondin

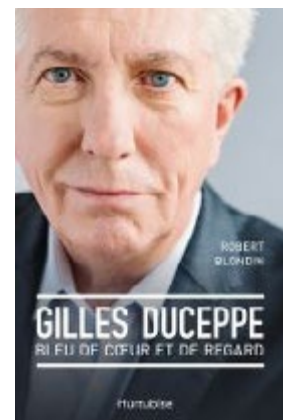
Éditions Hurtubise, 2017, 472 pages.

Voici enfin la biographie de Gilles Duceppe, un ouvrage qui nous présente les multiples facettes d'un homme attachant, intègre et complexe : le fils de son père, comédien de légende, le mari et père de famille, l'homme rose avant la lettre, le syndicaliste dévoué, le politique engagé dans la défense du Québec, l'indépendantiste résolu.

Captivant comme le récit d'une enquête, feu roulant d'anecdotes révélatrices, ce livre ne cède pas la parole qu'à Duceppe : Robert Blondin a rencontré plus d'une centaine de ses parents, amis, collègues, penseurs et adversaires – sans d'ailleurs parvenir à lui trouver un seul ennemi.

Le concert des voix révèle une personnalité d'exception. Les témoins se livrent dans une savoureuse langue qui donne l'impression d'un livre parlant. Dans ce portrait retraçant un parcours singulier, on redécouvre un homme qui aura passé plus de 20 ans dans l'antichambre du pouvoir sans jamais en connaître les vertiges ou les affres. L'auteur cherche à comprendre pourquoi le long et brillant cheminement politique de Duceppe ne l'a pas un jour mené à assumer la tâche de premier ministre du Québec et, peut-être, à en faire basculer le destin.

■ **Gilles Duceppe**, député de Laurier–Sainte-Marie de 1997 à 2011



L'audace d'agir, par Catherine Fournier

Éditions Somme toute, 2017, 260 pages.

La génération Y ou « milléniale », composée des individus nés entre 1985 et 2004, sera bientôt la plus peuplée au Québec. À travers un portrait générationnel, Catherine Fournier dresse l'étendue des enjeux auxquels seront confrontés les jeunes Québécois d'aujourd'hui. Selon la jeune députée, assurer la préservation de l'environnement, améliorer le vivre-ensemble, s'adapter aux mutations économiques, réduire les inégalités sociales et restaurer la confiance envers les institutions figurent au premier rang des défis du Québec de demain. Mission impossible? Bien au contraire! Catherine Fournier revient sur les grandes réussites collectives qui ont contribué à façonner le Québec d'aujourd'hui et qui ont ainsi permis aux générations précédentes de tracer le chemin aux plus jeunes. Enchaînant avec un argumentaire passionné pour l'indépendance du Québec, Fournier illustre de quelle façon les pouvoirs d'un pays souverain permettraient de répondre beaucoup plus efficacement aux défis du 21^e siècle et favoriseraient le déploiement de notre plein potentiel de réussites collectives. Elle lance finalement un vibrant plaidoyer pour l'engagement des membres de sa génération, en se basant sur son expérience personnelle et celle de plusieurs autres jeunes désirant faire une différence par l'implication citoyenne.

■ **Catherine Fournier**, députée de Marie-Victorin





L'homme de six milliards, par André Bourbeau

Les éditions LDH, 2017, 246 pages.

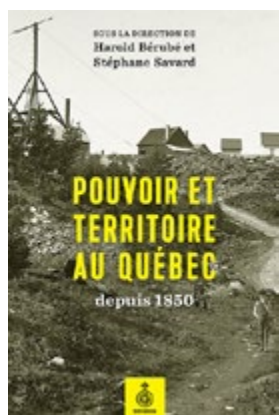
André Bourbeau a d'abord exercé la fonction de notaire à Montréal de 1960 à 1981. Il a entrepris une carrière politique en 1970, d'abord à titre de conseiller municipal puis de maire de Saint-Lambert.

En 1981, il fut élu député libéral à l'Assemblée nationale du Québec pour le comté de Laporte, sur la Rive-Sud de Montréal, et fut reconduit à ce poste au cours des quatre élections suivantes soit jusqu'en 2003. Dans le gouvernement de Robert Bourassa, André Bourbeau occupa les postes de ministre des Affaires municipales responsable de l'Habitation et de ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle. Il fut aussi ministre des Finances dans le gouvernement de Daniel Johnson.

Après sa carrière politique, André Bourbeau a poursuivi des activités professionnelles d'administrateur de sociétés privées et publiques dont la présidence du conseil d'Hydro-Québec. Il s'est engagé à titre bénévole dans le secteur culturel, notamment à titre de président de la Fondation Wilfrid-Pelletier et de la Fondation Jeunesses musicales du Canada.

André Bourbeau a reçu plusieurs distinctions. Il fut nommé chevalier de l'Ordre national du Québec en 2009, a reçu la Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec pour Mérite exceptionnel en 2012, le Prix de la Personnalité Arts-affaires du Conseil des arts de Montréal en partenariat avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain en 2015 et fut nommé Membre de l'Ordre du Canada en 2017. Il est présentement co-fondateur, président du conseil d'administration du Concours musical international de Montréal, de sa fondation ainsi que du jury.

■ **André Bourbeau**, député de Laporte de 1981 à 2003



Pouvoir et territoire au Québec depuis 1850, sous la direction de Harold Bérubé et Stéphane Savard

Éditions Septentrion, 2017, 390 pages.

Depuis l'époque du régime seigneurial jusqu'à l'élaboration du Plan Nord, pouvoir et territoire ont toujours été intimement liés. Comment le pouvoir s'exerce-t-il sur le territoire et, inversement, comment le territoire influence-t-il de façon déterminante le pouvoir? Alors que cette relation bidirectionnelle a parfois été explicitement ou implicitement évoquée dans certains travaux d'historiens, de géographes, de politologues et de sociologues, elle n'a étonnamment jamais fait l'objet d'une réflexion plus globale et synthétique dans le contexte québécois. En réunissant des chercheurs aux horizons multiples, tout en ancrant l'analyse dans une perspective résolument historique, ce collectif entend poser les premiers jalons venant combler cette lacune.

Avec la contribution de Jean-Philippe Bernard, Michèle Dagenais, Maude Flamand-Hubert, Marie-José Fortin, Benoît Grenier, Pierre Lanthier, Nathalie Lewis, Frédéric Mercure-Jolette, Dominique Morin et Michel Morissette.

- **Harold Bérubé**, professeur agrégé, Département d'histoire, Université de Sherbrooke
- **Stéphane Savard**, professeur, Département d'histoire, Université du Québec à Montréal

***Un pays en tête*, par Gilbert Paquette**

Éditions du Renouveau Québécois, 2017.

Avoir un pays en tête, le vouloir en tête, c'est dessiner un Québec libre de ses entraves de province, imaginer, concrétiser tout ce que pourrait accomplir le peuple de ce pays devenu libre de ses choix et pleinement responsable.

Tel est le projet de Gilbert Paquette, qui nous présente le pays qu'il a en tête, en nous offrant dix projets élaborés pour lesquels le statut de pays indépendant est nécessaire, permettant de réaliser des mesures concrètes et actuelles. Plutôt que d'un « projet de pays », il préfère parler d'un « pays de projets ».

Sa conviction profonde est qu'une telle approche permettra de dépasser l'opposition droite-gauche en remettant le centre d'intérêt sur des enjeux faisant un large consensus au Québec : comme le statut du français, les activités économiques, les injustices sociales, la crise énergétique et climatique, pour n'en nommer que quelques-uns. La promotion de la souveraineté sans l'incarner dans des projets de pays serait, selon lui, une grave erreur.

- **Gilbert Paquette**, député de Rosemont de 1976 à 1985



La description de ces ouvrages est celle des éditeurs et n'engage pas la rédaction de la publication de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, *Le temps de parole*.

UNE 10^E SAISON

MÉMOIRES DE députés

Pour une 10^e saison, la série *Mémoires de députés* reçoit sur son plateau d'anciens parlementaires. C'est avec intérêt que l'animateur John Grant recueille les propos, les anecdotes et le récit des moments qui ont marqué la vie politique de huit anciens députés. Cette série, entièrement produite par l'Assemblée nationale, est le fruit d'une collaboration entre l'Amicale des anciens parlementaires, le Service de la recherche et le Service de la télédiffusion des débats.

Les émissions diffusées l'automne dernier nous ont permis de voir et d'entendre les invités raconter leurs souvenirs, relatifs à leur passage à l'Assemblée nationale.

Monsieur Bernard Landry raconte comment ses enfants l'ont soutenu au matin de la défaite référendaire :

« Papa, on n'arrête pas, on va continuer. On va gagner la prochaine fois. Ça m'a touché profondément. C'est ce que je pensais déjà, qu'on

devait continuer, mais j'ai continué avec enthousiasme, parce que ces enfants-là, avec leur sourire, avec... m'ont inspiré profondément. »



Bernard Landry



Diane Barbeau

Madame Diane Barbeau explique son approche personnalisée :

« C'était beaucoup de travail, là. On a travaillé des soirées complètes, mais ça avait un impact majeur. Les gens ont dit : Vraiment, on est impressionnés – puis ils m'appelaient pour me le dire – que vous ayez tout signé ça de votre main, que vous ayez personnalisé les lettres. »



Jean-Claude Rivest

Monsieur Jean-Claude Rivest répond à une question de monsieur Bourassa concernant son état de santé :

« Puis là j'avais dit : Si tu es chez vous, assis sur la galerie, tu n'es plus premier ministre, à quoi tu penses? À ton problème et à ta maladie. Là, tu es ici... Alors, tant que tu peux le faire physiquement et intellectuellement... il ne réagissait pas si c'était oui ou non... »



Michel Létourneau

Monsieur Michel Létourneau propose un nom pour les résidents du Nord :

« ... Moi, j'avais proposé un Jamésien. J'ai dit : On pourrait dire on est des Jamésiens puis des Jamésiennes, puis ça a resté. Et maintenant tout le monde s'appelle : des Jamésiens, dans le Grand Nord. »

Découvrez les propos de madame Liza Frulla, de messieurs Jean Rochon, Robert Benoît et de madame Louise Harel à compter de février 2018.

Depuis le mois de mars 2016, le Canal diffuse des capsules thématiques puisées à même les entrevues accordées par d'anciens parlementaires à *Mémoires de députés*. De l'enracinement dans la circonscription au lien de confiance avec la population, en passant par le rôle de député dans une circonscription rurale, ces capsules thématiques présentent des aspects méconnus inhérents aux responsabilités d'un élu.

L'Assemblée nationale, par l'entremise de son Canal, rend un hommage particulier aux députés décédés en rediffusant leurs émissions.

Les émissions sont en première diffusion sur le Canal de l'Assemblée nationale les dimanches à 20 heures, en reprise les lundis à 20 heures. La série complète est disponible sur le site Web de l'Assemblée nationale à l'adresse assnat.qc.ca/memoires.

■ L'équipe de *Mémoires de députés*

ANCIENS PARLEMENTAIRES EN ACTION



Yves L. Duhaime

Député de Saint-Maurice
(1976-1985)

Monsieur Duhaime a prononcé une conférence à l'occasion du quatrième colloque de la Fondation René-Lévesque. À cette occasion, il relate les grands moments de la vie de René Lévesque, depuis ses années de collègue, dont son premier emploi comme traducteur à l'âge de 14 ans, jusqu'à la formation du gouvernement souverainiste en 1976. Monsieur Duhaime souligne notamment que la démarche politique de René Lévesque a toujours rigoureusement suivi la voie de la démocratie. « Une démarche démocratique exemplaire et la garantie des droits de la minorité anglophone et des communautés amérindiennes sont, pour René Lévesque, des conditions essentielles, et de gros bon sens, pour faciliter la reconnaissance du monde entier et des Nations-Unies envers ce nouveau pays à naître », précise-t-il. Yves L. Duhaime a été président de la Fondation René-Lévesque, il en est membre honoraire.



Liza Frulla

Députée de Marguerite-Bourgeoys
(1989-1998)

Madame Frulla a accordé une entrevue biographique au journaliste Michel Lacombe de Radio-Canada dans le cadre de la série *Le 21^e*. On y apprend en outre qu'elle garde de bons souvenirs de son enfance passée dans l'épicerie familiale. Elle précise avoir été élevée dans la tradition italienne et avoir eu une relation spéciale avec son père, qui la gâtait beaucoup et qui voyait en elle un grand potentiel. La directrice générale de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) revient sur ses trois carrières : la politique, le journalisme et les affaires. On peut écouter cette entrevue en accédant au site Internet de Radio-Canada.

Photo : courtoisie de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec



Gérald Harvey

Député de Jonquière-Kénogami
(1960-1966) et de Jonquière
(1966-1976)

Monsieur Harvey est membre honoraire du Club de réforme de Québec. Il y a prononcé une conférence intitulée « Ma carrière politique et la Révolution tranquille de 1960 à 1976 ». Il est membre de ce club depuis 27 ans.

Georges Lalande

Député de Maisonneuve (1979-1981)

Monsieur Lalande a été nommé membre honoraire du Comité national d'éthique sur le vieillissement (CNEV). Le mandat de ce comité consiste à donner son avis et produire des rapports sur toute question que la ministre responsable des Aînés lui soumet relativement aux enjeux éthiques liés au vieillissement. Le CNEV conseille la ministre responsable des Aînés et alimente les débats sociaux relativement aux défis collectifs que pose le vieillissement de la société québécoise.



Bernard Landry

Premier ministre du Québec
(2001-2003)

Député de Fabre (1976-1981), de
Laval-des-Rapides (1981-1985) et
de Verchères (1994-2005)

Monsieur Landry est le lauréat du 50^e Gala de l'Ordre du mérite des diplômés de l'Université de Montréal pour l'année 2017. L'Université de Montréal reconnaît ainsi la carrière exceptionnelle de l'un de ses diplômés de droit les plus engagés et sa contribution majeure à l'essor économique et social du Québec.

ANCIENS PARLEMENTAIRES EN ACTION



Pierre Marois

Député de Laporte (1976-1981) et de Marie-Victorin (1981-1983)

Monsieur Marois a signé la préface du livre d'Alain Chaperon *Bernard Landry, L'homme fidèle*, publié aux éditions Mots en toile. Il fut aussi récipiendaire de la remise des Palmes d'or patriotiques de 2016. Au

surplus, Pierre Marois a été panéliste au colloque de la Société Saint-Jean-Baptiste, lors de la commémoration du quarantième anniversaire de l'élection du 15 novembre 1976. Il présenta alors un exposé sur les grandes réformes du gouvernement Lévesque.



Christiane Pelchat

Députée de Vachon (1985-1994)

Madame Pelchat a récemment été désignée chercheuse externe de la Chaire Raoul-Dandurand. Elle a prononcé une conférence, à l'Université du Québec à Montréal, dont le sujet était « Les femmes et les conflits armés contemporains ».

À cette occasion, elle se demande notamment si la résolution 1325 des Nations Unies, qui souligne que « le rôle des femmes dans la paix et la sécurité est de prévenir la guerre et de maintenir la paix », pourrait en fait constituer un vœu pieux.

Anciens et anciennes parlementaires, aidez-nous à vous informer!

Vous avez publié, avez reçu une nomination ou une décoration?

Vous avez participé à un colloque, une émission de télévision ou de radio?

Contactez le secrétariat de l'Amicale par courriel : aapq@assnat.qc.ca

RENÉ LÉVESQUE : TOUJOURS VIVANT DANS NOTRE MÉMOIRE COLLECTIVE

Le 1^{er} novembre 2017, tout le Québec a rendu hommage à René Lévesque à l'occasion du 30^e anniversaire de son décès. La commémoration, organisée par la Fondation René-Lévesque à l'Écomusée du

Photo : Tayaout-Nicolas.



Les premiers ministres Lucien Bouchard, Pauline Marois et Bernard Landry ont témoigné de leur admiration envers René Lévesque. Ils sont accompagnés de François Ferland de la Fondation René-Lévesque.

fier monde, à Montréal, a réuni plus de 200 personnes venues écouter les vibrants témoignages de Graham Fraser, Konrad Sioui, Yves Duhaime, Pauline Marois, Bernard Landry, Jean-François Lisée, Lucien Bouchard et Marc-André Bédard. Devant les nombreuses personnes présentes, dont plusieurs l'avaient côtoyé, chacun des orateurs a su exprimer avec émotion son admiration pour l'homme et souligner les différents legs qu'il a laissés aux Québécois.

Les hommages rendus attestent que la pensée et l'œuvre de René Lévesque demeurent bien vivantes dans notre mémoire collective. Au-delà des allégeances politiques, René Lévesque continue de nous inspirer pour construire un Québec digne de son grand peuple!

Source : La Fondation René-Lévesque

Photo : Tayaout-Nicolas.



Yves Duhaime, Lucien Bouchard, Jean-François Lisée, Bernard Landry, Marc-André Bédard, Pauline Marois, Konrad Sioui et Graham Fraser ont tour à tour pris la parole lors de cette soirée soulignant le 30^e anniversaire du décès du premier ministre René Lévesque.

SOUVENONS-NOUS DE...



Monsieur **Jacques Daoust**, député de Verdun de 2014 à 2016, décédé à Montréal le 3 août 2017, à l'âge de 69 ans et 5 mois.

Monsieur Daoust est né à Verdun le 17 février 1948.

Il a obtenu un baccalauréat en arts de l'Université de Montréal, un baccalauréat en administration des affaires de l'École des hautes études commerciales de Montréal (HEC) et une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval en plus d'être titulaire d'un brevet de l'Institut des banquiers canadiens.

De 1972 à 1986, il a été cadre intermédiaire et sénior au ministère de la Défense nationale et vice-président aux Industries Valcartier et au groupe SNC. De 1986 à 1998, à la Banque Nationale du Canada, il a occupé les postes de premier vice-président aux ressources humaines et à l'administration et de vice-président exécutif du Trust Général du Canada. Par la suite, il a été nommé président et chef de la direction de Gestion de portefeuille Natcan puis de Placements Banque Nationale. De 1998 à 2005, à la Banque Laurentienne du Canada, il a été président et chef de la direction de BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs, premier vice-président exécutif de Gestion du patrimoine et du courtage, vice-président exécutif des services financiers aux particuliers et président et chef de la direction de Trust La Laurentienne. Monsieur Daoust a joint les rangs d'Investissement Québec de 2006 à 2013 comme président et chef de la direction. En 2006, l'École des hautes études commerciales de Montréal l'a accueilli comme professeur invité. Son parcours professionnel est ponctué aussi par l'expérience de propriétaire du vignoble Les vignes de Bacchantes.

Il a été membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec et a reçu en 1995 le titre de Fellow de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés.

Élu député du Parti libéral dans Verdun, il a été ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations du 23 avril 2014 au 28 janvier 2016, puis ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports jusqu'au 19 août 2016, date de sa démission comme député.



Monsieur **Laurent Lavigne**, député de Beauharnois de 1976 à 1985, décédé le 3 août 2017, à l'âge de 81 ans et 11 mois.

Monsieur Lavigne est né à Montréal le 10 août 1935. Il était le fils de Joseph-Victor Lavigne, enseignant, et de Gilberte Gervais.

Il étudia à l'École de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, dans Portneuf, à l'École Saint-Bernardin-de-Sienne à Saint-Michel, au Collège Saint-Laurent et à l'École des métiers, où il a été diplômé en soudure. Il a obtenu également un certificat d'études pédagogiques de l'Université du Québec à Montréal en 1971.

Au nombre de ses expériences professionnelles, il a été décorateur à Radio-Canada et professeur de soudure à la Commission scolaire régionale Salaberry de 1969 à 1976. Monsieur Lavigne a également exploité une ferme et un atelier de soudure.

Il a été élu député du Parti québécois dans Beauharnois en 1976, puis réélu en 1981. Il a occupé le poste d'adjoint parlementaire du ministre du Travail du 2 mai 1984 au 23 octobre 1985. En 1993, il a fait le saut en politique fédérale et a été élu député du Bloc québécois dans Beauharnois-Salaberry. Il ne s'est pas représenté en 1997.



Monsieur **Léonard Lévesque**, député Kamouraska-Témiscouata de 1976 à 1985, décédé à La Pocatière le 26 août 2017, à l'âge de 82 ans et 3 mois.

Monsieur Lévesque est né à Mont-Carmel le 23 mai 1935. Il était le fils de Joseph Lévesque, cultivateur, et d'Alice Pelletier.

Il a étudié à l'École principale de Mont-Carmel et à l'École d'orientation des métiers du Québec à Montréal.

SOUVENONS-NOUS DE...

Il a travaillé un an dans le domaine de l'électronique à Saint-Pascal. En 1962, il devient cultivateur sur la ferme paternelle. Il a été vice-président de la Caisse populaire de Mont-Carmel, membre des Chevaliers de Colomb, organisateur sportif du comité des loisirs de sa région, premier vice-président du Club Lions de Mont-Carmel ainsi que marguillier de la paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel en 1974 et en 1975.

Il a été conseiller de l'exécutif du Parti québécois de son comté en 1973 et en 1974, puis élu député de ce parti dans Kamouraska-Témiscouata en 1976 et réélu en 1981. Il a occupé le poste d'adjoint parlementaire du ministre de l'Environnement du 21 février au 23 octobre 1985. Il a été défait le 2 décembre de la même année.



Monsieur **Jérôme Choquette**, député d'Outremont de 1966 à 1976, décédé à Montréal le 1^{er} septembre 2017, à l'âge de 89 ans et 7 mois.

Monsieur Choquette est né à Montréal le 25 janvier 1928. Il était le fils de Claude Choquette, avocat, et de Pauline Geoffrion.

Il a étudié à l'Académie Notre-Dame-de-Grâce et au Collège Stanislas. Titulaire d'une licence en droit de l'Université McGill depuis 1949 et d'un doctorat en sciences économiques à la Faculté de droit de Paris depuis 1951, il a reçu le prix Jean-Bertrand-Nogaro décerné à la meilleure thèse en science économique. Il a étudié également à la *School of Business Administration* de l'Université Columbia de New York. Il a été admis au Barreau du Québec en janvier 1949.

Il a exercé sa profession d'avocat à Montréal en étant associé à M^e Guy Favreau en 1951, puis à M^e Jean Martineau. Il a été aussi associé et conseiller du cabinet des avocats Desjardins, Ducharme, Choquette, Desjardins et Cordeau en 1957.

Engagé dans son milieu, il a été président de l'Association du Jeune Barreau de Montréal en 1956, membre du Conseil du Barreau de Montréal en 1957 puis membre du

Club de réforme de Montréal. Il a été créé conseil en loi de la reine le 4 décembre 1963. Au nombre de ses expériences, il a été président et vice-président de la commission politique de la Fédération libérale du Québec.

Élu député libéral dans Outremont en 1966, il a été réélu en 1970 et en 1973. Il a occupé les postes de ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives dans le cabinet Bourassa du 12 mai au 1^{er} octobre 1970, ministre de la Justice du 12 mai 1970 au 30 juillet 1975 et ministre de l'Éducation du 31 juillet au 26 septembre 1975, date de sa démission du Parti libéral. Le 14 décembre 1975, il a fondé avec Fabien Roy le Parti national populaire et a été confirmé leader de ce parti le 24 octobre 1976. Il a été défait dans Outremont en 1976 pour retourner à sa profession d'avocat à Montréal. Il démissionna du Parti national populaire le 29 mars 1977 et réintégra les rangs du Parti libéral le 16 janvier 1978.

Se tournant vers la politique municipale, il a été maire d'Outremont de 1983 à 1991, puis président de la Conférence des maires de la banlieue en 1991. Il se désista comme candidat à la direction du Parti civique de Montréal en 1993 pour fonder et devenir chef du Parti des Montréalais en 1993 et en 1994. Il a été candidat défait à la mairie de Montréal en 1994.

Il a été récipiendaire de la médaille du Barreau de Montréal en 2008.



Monsieur **Roma Hains**, député de Saint-Henri de 1981 à 1989, décédé le 14 octobre 2017, à l'âge de 99 ans et 11 mois.

Monsieur Hains est né à Saint-Lambert le 17 octobre 1917. Il était le fils de Napoléon Hains, charpentier, et d'Angéline Robert.

Il a étudié à l'École normale de Laprairie et à l'Université de Montréal où il obtint un baccalauréat ès arts en 1942, une licence en pédagogie en 1946 et une maîtrise en littérature en 1949.

SOUVENONS-NOUS DE...

Il a été successivement comptable à la Caisse populaire Ville-Émard de 1950 à 1956, professeur d'histoire et de littérature au Collège supérieur de Saint-Henri de 1953 à 1956, directeur de l'École Saint-Jean-Damascène de 1956 à 1959 et de l'École Cœur-Immaculée-de-Marie de 1960 à 1978. Il a également été rédacteur en chef de l'hebdomadaire *La Voix populaire* en 1978 et en 1979 et président des élections scolaires pour le quartier Saint-Henri en 1980.

Élu député libéral dans Saint-Henri en 1981, il a été réélu en 1985. Il siégea comme indépendant à compter du 13 février 1987 et ne s'est pas représenté en 1989.



Monsieur **Henri E. Laberge**, député de Jeanne-Mance de 1976 à 1981, décédé le 21 novembre 2017, à l'âge de 84 ans et 11 mois

Monsieur Laberge est né à Saint-Louis-de-Gonzague le 16 décembre 1932. Il était le fils d'Émile Laberge, cultivateur, et de Divina Sauvé.

Il a étudié à Saint-Louis-de-Gonzague, à Berthierville, à Beauharnois et à l'Institut agricole d'Oka.

Télégraphiste pour les chemins de fer nationaux pendant six ans, il est devenu assureur-vie à Saint Léonard en 1959, puis a obtenu le titre d'assureur-vie agréé en 1965. Il a travaillé pour L'Industrielle, L'Alliance et Les Artisans jusqu'en 1976. Il a occupé les postes de directeur, puis secrétaire du magasin Coop de Saint-Léonard et de vice-président du conseil des Équipes Séréna à Montréal.

Élu député du Parti québécois dans Jeanne-Mance en 1976, il a été défait en 1981.

Il a travaillé au cabinet du ministre Gilbert Paquette d'octobre 1982 à janvier 1984 et pour la Fondation pour le développement de la science et de la technologie de janvier 1984 à septembre 1985. Il a été représentant pour Gaz métropolitain à Montréal de décembre 1985 à décembre 1995 pour ensuite prendre sa retraite.

Engagé dans son milieu, il a été vice-président fondateur de la Corporation de relance économique et communautaire de Saint-Léonard à partir de janvier 1997 et secrétaire à la section Henri-Bourassa de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal en plus de devenir président du conseil d'administration de l'Accueil aux immigrants de l'est de Montréal en 1998.



Monsieur **François Aquin**, député de Dorion de 1966 à 1968, décédé à Laval le 23 novembre 2017, à l'âge de 88 ans et 8 mois

Monsieur Aquin est né à Montréal le 6 mars 1929. Il était le fils de Pierre Aquin, menuisier, et d'Ovélie Delisle.

Il a étudié à Montréal, à l'École Lévis, au Collège Sainte-Marie, à l'Université de Montréal et à l'Université McGill. Licencié en droit, il a été admis au Barreau du Québec en juin 1956 et a exercé sa profession à Montréal.

Militant au sein du Parti libéral à partir de 1952, il a été président de la Fédération des jeunes libéraux du Québec de 1959 à 1963, puis de la Fédération libérale du Québec en 1963 et en 1964. Il a été élu député libéral dans Dorion en 1966, puis quitta le Parti libéral le 28 juillet 1967 pour siéger comme indépendant à partir du 3 août 1967. Il adhéra au Mouvement souveraineté-association en décembre 1967 et le quitta à l'été 1968. Il démissionna de son poste de député le 20 novembre 1968.

Il est retourné à la pratique du droit et à l'enseignement. Il a été successivement chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Montréal de 1969 à 1989 et formateur des juges de la Cour du Québec, de la Cour Supérieure et de la Cour d'appel lors de la réforme du Code civil en 1994. Il a également été président des rencontres des intervenants judiciaires du Québec en 1996 et en 2003, conseiller du Curateur public en 1998 et conférencier. Il pratiqua le droit jusqu'en 2012.

Il a reçu la distinction d'avocat émérite en 2009 par le Barreau du Québec et détenait le titre de Fellow de l'American College of Trial Lawyers. Il a rédigé de nombreux articles.

LE PAVILLON D'ACCUEIL PREND FORME

Le chantier progresse à vue d'oeil. Comme une image vaut mille mots, constatez l'avancement des travaux en comparant les rendus d'architecture et les plus récentes photos du chantier prises le 22 novembre dernier.



Vue du projet en façade. On y remarque non seulement le démantèlement de la maçonnerie nécessaire à la construction de la porte d'entrée et les murs de verre du pavillon d'accueil, mais également la dalle de béton qui supportera l'escalier monumental.



L'entrée du pavillon d'accueil sera située sous la volée sud de l'escalier monumental. À cet endroit, les visiteurs seront informés des activités offertes grâce au kiosque d'accueil situé à l'intérieur. À remarquer, dans le coin inférieur, l'insertion de l'oculus qui permettra de diffuser la lumière naturelle dans le pavillon d'accueil.

PLACE AUX CITOYENS

Vue sur une salle de commission. Un changement est à noter ici. Plutôt que de voir la salle de commission à partir du côté comme dans le rendu d'architecture, les gens pourront observer les travaux des parlementaires en plongée comme s'ils étaient à l'arrière du président de la commission.



Tunnel passant sous le niveau le plus bas de l'hôtel du Parlement. Une œuvre d'art sera intégrée à l'architecture du tunnel. Il donnera également accès au nouvel ascenseur public en cour intérieure.



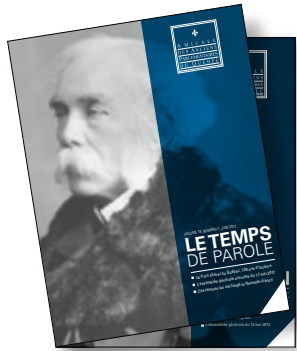
Vue sur la rampe et les gradins à partir du plancher de l'agora. Lors d'une activité, celle-ci pourra accueillir, en formule coquetel, un maximum de 230 personnes.



Le Temps de parole est publié par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec avec la collaboration des services de l'Assemblée nationale.

À L'AGENDA

La **24^e assemblée générale** de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec se déroulera à Québec les **15 et 16 mai 2018**. C'est un rendez-vous à ne pas manquer!



LE COUP DE POUCE VERT

Vous avez pris l'habitude de lire votre journal à partir de votre ordinateur ou de votre tablette électronique? Alors, vous pouvez faire de même avec notre publication. C'est simple et ça diminue l'utilisation du papier, autant que les envois postaux.

Consultez simplement

<http://www.assnat.qc.ca/fra/amicale/fra/publications/index.htm>

Bonne lecture!

Avisez-nous afin que nous puissions diminuer l'ampleur de la liste d'envoi par la poste, composez le 418 266-1101, poste 70337, ou transmettez un courrier électronique au secrétariat de l'Amicale, à l'adresse aapq@assnat.qc.ca, qui notera votre choix. Un courrier vous avisant que le plus récent numéro est accessible sur Internet vous sera transmis. Il ne vous restera qu'à parcourir *Le temps de parole*.

LE SALON DES ANCIENS

Le Salon des anciens parlementaires est situé au local MZ.04 de l'édifice Pamphile-Le May, dans l'enceinte de la magnifique Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec. Ce salon vous permet l'utilisation d'un ordinateur, d'un téléphone (418 266-1101 poste 70325) et d'un télécopieur. Vous êtes tous les bienvenus lors d'un futur séjour sur la colline parlementaire.

Crédits photos

Page couverture : Mêlée de presse. Photographe : Jacques Boissinot

À moins d'indication contraire, la plupart des photos proviennent de la collection de l'Assemblée nationale du Québec ou des anciens parlementaires eux-mêmes.

Site Internet de l'Amicale :

<http://www.assnat.qc.ca/fra/amicale>

*Tous les numéros depuis 2000 sont accessibles à cette adresse.

COMITÉ DE RÉDACTION

René Blouin
Rita Dionne-Marsolais
Serge Geoffrion
Marie Malavoy
Carole Théberge
Manon Voyer

RESPONSABLE DE L'ÉDITION

René Blouin

COLLABORATION

René Blouin
Yvan Bordeleau
Norman Delisle
François Gendron
Serge Geoffrion
Louise Harel
Virginie Hébert
Marie Malavoy
Pierre Morissette
Lucie Papineau
Christiane Pelchat
Monique Richard
Jocelyne Richer
Jocelyn Saint-Pierre
Rhéal Séguin

RÉVISION

René Blouin
Jacques Brassard
Sylvie Robitaille
Manon Voyer

CONCEPTION ET RÉALISATION

Maude Lalancette
Sylvie Robitaille

IMPRESSION

Division de la reprographie
et de l'imprimerie de
l'Assemblée nationale

SECRÉTARIAT DE L'AMICALE

Édifice Pamphile-Le May, 1035, rue
des Parlementaires, bureau 2.31,
Québec (Québec) G1A 1A3

Tél. : 418 266-1101, poste 70337
Télécop. : 418 646-3213
Courriel : aapq@assnat.qc.ca
www.assnat.qc.ca/fra/amicale

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2018
Bibliothèque et Archives Canada

ISSN : 2560-9262

